


flash Info

COMMUNE DE NASSOGNE REVUE PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS

Suivez-nous 

Jun 2024
n°69

www.nassogne.be



Social

Opération «Eté solidaire» 2024



Environnement

3^e marathon du tri



Petite enfance

5^e anniversaire des P'tites
Chouettes



Commune de Nassogne

Dans ce numéro...



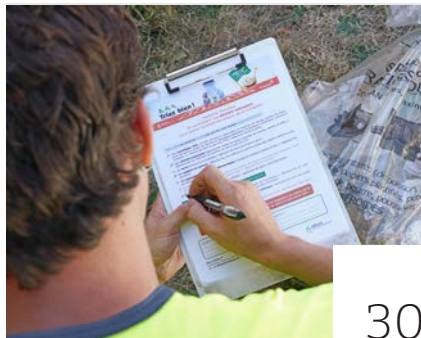
18

Vie administrative

- 04 Le collège et le conseil communal
- 05 Annuaire des services
- 07 E-guichet, simplifiez vos démarches administratives.
- 08 Événements d'état civil
- 09 L'essentiel des Conseils communaux
- 11 2024, année électorale
- 11 Aide au remplissage de la déclaration d'impôt
- 12 Visibilité renforcée aux abords des écoles
- 12 Les défibrillateurs automatisés externes
- 12 Bpost modernise le service SVP facteur
- 13 La Commune de Nassogne dispose d'un Guide Communal d'Urbanisme
- 13 Échardonnage obligatoire avant le 31 juillet
- 14 Constitution d'une réserve de recrutement pour les services généraux du CPAS
- 15 Rappel des modalités générales de la collecte des déchets ménagers
- 16 Un formulaire simplifié pour déclarer vos événements
- 17 Sécurité des châteaux et autres structures gonflables
- 17 Accueil des camps scouts
- 17 Règles de bon usage des espaces publics

Social

- 18 Fonds Social Chauffage
- 18 Opération Été solidaire
- 21 Handicontact
- 21 Offre internet sociale
- 21 Permanences ouvertes au CPAS
- 22 Les opportunités de travail avec le dispositif ALE
- 22 Repas mensuels du CPAS
- 22 Horaire élargi pour la vestiboutique
- 23 Conférence: Envisager aujourd'hui son chez-soi de demain
- 24 Démocratie et participation citoyenne des aînés
- 25 Aide numérique pour les aînés: quels sont vos besoins ?



30

Environnement

- 26 Le PCDN
- 27 Ambassadeurs de la propreté
- 28 Des plantes vivaces dans les jardinières de la Maison communale
- 28 La rubrique zéro déchet
- 29 Le moustique tigre. Soyons vigilants !
- 29 Subsidés et conseils pour la plantation de haies et d'arbres
- 30 3^e marathon du tri
- 31 Une goutte de mazout peut contaminer 1.000 litres d'eau
- 31 Pyrale du buis

Culture

- 32 Une quinzaine pour tous les âges
- 33 Enquête sur la Bib' de Nassogne
- 35 Un été à la bibliothèque

Tourisme

- 36 En balade avec l'OCT
- 37 Escape in the city - Nassogne
- 37 Réseau de points-nœuds
- 37 Travaux sur le réseau de promenades balisées
- 38 Le LAN, clap troisième

Jeunesse

- 40 5^e anniversaire des P'tites Chouettes à Masbourg
- 41 Appel aux hôtes pour l'opération Place aux enfants



40

Agenda

42

flash Info

Suivez-nous 

Juin 2024
n°69

www.nassogne.be

Commune de Nassogne

Place communale 2
6950 NASSOGNE (Belgique)
www.nassogne.be

Éditeur responsable

Marc Quiryren

Rédaction

Administration communale de Nassogne



Le mot du Bourgmestre **Marc Quiryren**



Le Flash info paraît 4 fois par an (mars, juin, septembre et décembre) et est distribué en toutes boîtes sur la commune de Nassogne.

Il est également consultable sur le site www.nassogne.be.

L'objectif de ce bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, sportive, associative ou économique.

Vous souhaitez y voir traiter une information relative à un sujet précis, communiquer un article ... ? N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur

> 084/22.07.67

> informations@nassogne.be

> par courrier à l'Administration communale (Place communale, 2 - 6950 Nassogne).

La date limite de remise des textes est fixée au 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

Ce 9 juin, nous sommes invités à aller voter.

A quoi cela sert, c'est toujours les mêmes qu'on voit partout ! Des promesses, toujours des promesses, de toute façon cela ne changera rien ! Autant de ministres et de députés pour un petit pays comme la Belgique ! Autant d'élections (Europe, Fédéral, Région) en une seule fois ! L'Europe c'est loin ! Tout coûte cher, et je rame ! On paye trop d'impôts ! On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ! Et la crise écologique ! ... En un mot, le désenchantement !

Or, la lassitude des citoyens envers la politique ne date pas d'hier, elle s'est encore accentuée suite aux récentes crises qui donnent une image d'inefficacité, d'inertie du monde politique qui peine à trouver des solutions. Devant ce sentiment, posons-nous les bonnes questions.

Un homme ou une femme politique, pourquoi s'engage-t-il/elle ? Ce n'est pas par caprice ou par intérêt personnel, pour la plupart c'est pour défendre l'intérêt de leurs concitoyens selon les priorités qu'ils jugent essentielles au bénéfice du plus grand nombre.

Pour remplir cette mission, le système le plus équitable mis en place est la démocratie, système de gouvernement dans lequel les décisions sont prises directement ou indirectement par «la population».

Dans une démocratie, le vote est un droit important de faire son propre choix sur son avenir dans la/les communautés où on vit. L'objectif est d'identifier ses priorités dans les différents programmes électoraux, et il est parfois compliqué de savoir exactement ce qui se cache là derrière et surtout pour qui voter.

Le vote est un acte réfléchi, qui demande de prendre du temps pour se renseigner sur ce que propose chaque parti politique, afin que chacun puisse élire le/la candidat/e qui lui correspond.

Ce 9 juin, c'est le renouvellement des parlements européen, fédéral et régionaux/communautaires. Voter, c'est un moyen de protéger sa liberté, de prendre part à la vie politique, d'influencer les politiques futures qui affecteront de près ou de loin son avenir, de faire fonctionner la démocratie. Certains à travers le monde n'ont pas cette chance, ne la galvaudons pas.



Collège et conseil communal

Bourgmestre et échevins

Marc QUIRYNEN

Bourgmestre (I.C.N - Les Engagés)

084/211.432 · 0498/364.814
marc.quirynen@hotmail.com

Attributions: Police et sécurité • Service population • État civil • Relations extérieures • Associations patriotiques • Urbanisme et aménagement du territoire • Finances • Agriculture • Gestion de la forêt.

André BLAISE

1^{er} échevin (I.C.N - Les Engagés)

084/210.549 · 0478/883.345
blaisean@msn.com

Attributions: Administration • Statut du personnel • Sports • Mobilité et sécurité routière • Jeunesse • Santé et bien-être • Logement • AIS • Famennoise • GAL Romana • Gestion du hall omnisports de Nassogne.

Marcel DAVID

2^e échevin (I.C.N - non apparenté)

084/344.453 · 0479/225.256
davidmarcel@skynet.be

Attributions: Travaux y compris en forêt • Distribution d'eau • Contrat de rivière • Gestion du personnel ouvrier • Bâtiments publics • Cimetières (gestion des concessions) • Gestion de la salle Saint-Pierre de Grune.

José DOCK

3^e échevin (I.C.N - Les Engagés)

084/222.347 · 0476/272.905
jose.dock@gmail.com

Attributions: Tourisme • Géopark • Massif de la Grande Forêt de St-Hubert • Communication et digitalisation • Rénovation rurale • PCDR • Patrimoine • Aînés • Développement économique • Emploi • ALE • Gestion de la maison de village de Forrières.

Marie Alice PEKEL

4^e échevine (I.C.N - MR)

084/344.334 · 0471/952.962
fb778101@skynet.be

Attributions: Environnement • PCDN • Propreté et embellissement des villages et des cimetières • Convention des maires (efficacité énergétique) • Culture • Gestion de la salle La Petite Europe de Bande.

Florence ARRESTIER

Présidente CPAS (I.C.N - Les Engagés)

084/214.214 · 0472/621.157
flo.arrestier@hotmail.com

Attributions: CPAS • Enseignement et personnel attaché • Accueil extrascolaire • Petite enfance • Gestion de la Maison rurale de Nassogne et de la Maison de village de Masbourg.

Conseillers

Vincent PEREMANS

(I.C.N - Les Engagés)

084/344.979 · 0475/752.428
vincent.peremans@gmail.com

Véronique BURNOTTE

(Indépendante - Ecolo)

084/445.516 · 0473/769.206
vero.burnotte@gmail.com

Jérémy COLLARD

(I.C.N - non apparenté)

0471/771.810
jerm6950@gmail.com

Philippe PIRLOT

(D.c.M - non apparenté)

0471/805.144
pirlot.filou@gmail.com

Philippe LEFEBVRE

(Ensemble - PS)

084/222.060 · 0475/692.766
phlefebvre78@gmail.com

Bruno HUBERTY

(Ensemble - MR)

084/345.079 · 0477/681.664
garagehubertyb@hotmail.com

Lynda PROTIN

(I.C.N - Les Engagés)

0474/610.597
linda.protin@bpost.be

Olivier HENROTIN

(Ensemble - non apparenté)

0495/301.064
oli.henrotin@gmail.com

Christine BREDA

(Ensemble - PS)

0497/022.250
christine.breda@hotmail.be

Jean-François CULOT

(I.C.N - non apparenté)

084/344.943 · 0473/930.382
fc382380@skynet.be

Serge DEMORTIER

(Ensemble - PS)

084/223.275
demortier@gmail.com

Divers supports et outils de communication vous informent sur la vie de notre commune



- > Le site internet **www.nassogne.be**.
- > La **newsletter** envoyée par mail (inscription sur www.nassogne.be).
- > La page **Facebook** et la chaîne **YouTube «Commune de Nassogne»**.
- > Le **Flash Info**, trimestriel distribué en toutes-boîtes.
- > En cas d'urgence, **BE-Alert** (inscription sur www.be-alert.be).

Annuaire des services

Administration communale

Bourgmestre

Marc QUIRYNEN
084/220.760

Directeur général

Quentin PAQUET
084/220.742

Directeur financier

Nicolas HERCOT
084/220.759

Agriculture

Nathalie HENQUINET
084/220.749

Animation jeunesse

Abdul BIYIK
Animateur de rue
0473/735.777

Bibliothèque

Sandra DEMELENNE
Amélie DUMONT
084/379.503

Communication

Peggy VANDORPE
084/220.767
Damien BERTRAND
084/220.764

Comptabilité

Fabian BOLLE
084/220.747
Julie HERNANDEZ
084/220.754

Énergie

Stéphane PIERARD
084/220.769

Enseignement

Olivier LECOMTE
*Directeur des Écoles de la
L'homme (Bande, Forrières,
Lestery)*
0474/866.578

Olivier BANDE

*Directeur des Écoles de la
Wamme (Ambly, Grune,
Harsin, Nassogne)*
0471/268.532

Environnement

Julie LAMBERT
Catherine LEVA
084/220.753

Forêt

Bernadette SCHMITZ
084/220.748

Gestion des salles

Delphine PIRLOT
084/220.757
Sabrina LECOMTE
084/220.752

Informatique

Damien BERTRAND
084/220.764
Peggy VANDORPE
084/220.767

Marchés publics

Julie HERNANDEZ
(fournitures/services)
084/220.754
Nathalie HENQUINET
(travaux)
084/220.749

Petite enfance

Claire MOSSAY
0495/548.265
Crèche Les Bisounours
084/411.881

Crèche Les P'tites

Chouettes
084/367.536

Plan d'urgence et intervention (PLANU)

Catherine NANGNIOT
084/220.768
Delphine PIRLOT
084/220.757

Population - État civil

Sabrina LECOMTE
084/220.752
Catherine NANGNIOT
084/220.768
Delphine PIRLOT
084/220.757
Josée THIRION
084/220.755



Administration communale

Place communale - 6950 Nassogne
084/220.750 - www.nassogne.be

- > Lundi: 08:30-12:30.
- > Mardi: 08:30-12:30 | 13:30-16:30.
- > Mercredi: 08:30-12:30 | 13:30-16:30 ; possibilité de rendez-vous jusque 18h.
- > Jeudi: 08:30-12:30 | 13:30-16:30.
- > Vendredi: 08:30-12:30.
- > Le 1^{er} samedi du mois, sauf juillet et août: permanence du service population, de 9h à 12h.

Prendre rendez-vous est vivement conseillé !

Pour contacter les agents par mail:
prénom.nom@nassogne.be

Proxibus

Julie HERNANDEZ
084/220.754

Recettes - Taxes - Redevances

Bernadette SCHMITZ
084/220.748
Justine FOURNY
084/220.758

Ressources humaines

Katy LEBRUN
(administration)
084/220.761
Sophie DEGAND
(enseignement)
084/220.756

Sport

Abdul BIYIK
0473/735.777

Tourisme (Office Communal du Tourisme)

Julie LAMBERT
Catherine LEVA
084/221.558

Travaux

Nathalie HENQUINET
(administration)
084/220.749

Stéphane PIERARD

Chef des travaux
084/220.769

Corentin LAMBERT

Agent technique
084/220.762

Lionel MOUTON

Agent technique
084/220.766

Benoit LAMBERT

Contremaître
0496/352.019

Service des eaux

(garde 24h/24)
0474/279.458

Urbanisme

Laurence ARNOULD
*Conseillère en Aménagement
du Territoire et Urbanisme*
084/220.745

Nathalie HENQUINET

(logement)
084/220.749

Vie administrative

Agence Locale pour l'Emploi

Rue des Alliés, 44 - 6953 Forrières

Benoit BENTZ

0476/034.457

ale.nassogne@skynet.be

- › Par téléphone: du lundi au vendredi, de 9h à 16h.
- › Au bureau à Forrières: le mardi, sur rendez-vous.

Bibliothèque - Ludothèque

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne

084/379.503

biblionassogne@nassogne.be

www.nassogne.be/bibliotheque

- › Mardi, de 8h à 16h ; mercredi, de 13h à 19h ; jeudi, de 13h à 17h ; samedi, de 13h à 17h.

La bibliothèque propose également un service «take-away»:

- › Passez votre commande par téléphone ou mail.
- › Les bibliothécaires vous fixent un rendez-vous dans les jours suivants et préparent votre lot selon les disponibilités.
- › Au moment prévu... votre paquet est prêt.

Centre Culturel de Nassogne

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne

084/214.908

info@ccnassogne.be

www.nassogne.be/centre-culturel

- › De 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Centre Médical de Nassogne

Rue de l'Ermitage, 2
6950 Nassogne

Dr Yves GUEUNING

Médecin généraliste

084/344.545

Dr Simon DELVAUX

Médecin généraliste

084/368.600

Département de la Nature et des Forêts (DNF)

Cantonnement de Nassogne

Place des Martyrs, 13

6953 Forrières

084/374.310

nassogne.cantonnement.dnf.

dgarne@spw.wallonie.be

CPAS (Centre public d'action sociale)

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières

Florence ARRESTIER, Présidente

084/214.214

Caroline CHABOT, Directrice générale

084/370.390

www.nassogne.be/CPAS

- › Sur rendez-vous au 084/370.390, du lundi au vendredi, uniquement le matin.
- › Permanence sans rendez-vous pour toute demande qui ne relève pas d'une aide sociale financière: le lundi et le mercredi, de 13h30 à 15h30.
- › Permanence chauffage sans rendez-vous: mardi et jeudi, de 9h à 11h30.

Lavoir social Les Lavandières

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières

084/456.700

- › Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Office Communal du Tourisme

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne

084/221.558

office.tourisme@nassogne.be

www.nassogne.be/tourisme

- › Période scolaire: du vendredi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- › Vacances scolaires: du mardi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h (jusqu'à 18h le vendredi).
- › Les jours fériés: de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- › Fermé les lundis et les 01/01, 01/11, 11/11 et 25/12.

Recyparc

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne

084/210.683

www.idelux.be

- › Du mardi au vendredi, de 10h30 à 18h ; samedi de 9h à 18h.
- › Fermé le dimanche et le lundi.



Zone de Police

Famenne-Ardenne

Accueil zonal

Rue des Trois Bosses

6900 Marche-en-Famenne

084/310.311 (7 j/7, 24 h/24)

Poste de police de Nassogne

Rue Haute Voie de Marche, 5

6950 Nassogne

Pour tout dépôt de plainte ou contact avec votre agent de quartier, merci de prendre rendez-vous via l'accueil zonal au 084/310.311 ou directement en ligne sur www.police.be/5300



Responsable quartiers
Nassogne/Tenneville

Bernard ANGE, *Premier inspecteur principal*

0498/880.668

bernard.ange@police.belgium.eu

Agents de quartier

Ambly - Nassogne

Stéphane BRIOL, *Premier inspecteur*

0470/860.479

stephane.briol@police.belgium.eu

Bande - Grune - Harsin

Céline BODY, *Inspecteur*

0476/602.615

celine.body@police.belgium.eu

Forrières - Lesterny - Masbourg

Mélanie FONTAINE, *Premier inspecteur*

0478/690.837

melanie.fontaine@police.belgium.eu

Intervention urgente:
formez uniquement le
101 ou 112 !

App 112 BE Besoin d'aide urgente ?
Vous pouvez aussi contacter les Centrales d'urgence via l'App 112 BE.

- 1 Téléchargez l'App**
Rendez-vous dans votre App Store
Cherchez « 112 BE »
Téléchargez et installez l'App.
- 2 Enregistrez-vous**
Complétez vos coordonnées et les informations requises.
- 3 Appelez-nous**

112

Vie administrative

Vous cherchez

- ⇒ Un service ?
- ⇒ Un acteur de soins ?
- ⇒ Un acteur économique ?
- ⇒ Un club sportif ?
- ⇒ Une association culturelle ?



Consultez l'annuaire
de la commune de
Nassogne
sur www.nassogne.be

Une erreur ?
Un ajout ?

Informez le service
communication:

084/220.767

informations@nassogne.be



E-guichet en ligne: simplifiez vos démarches administratives

Acte de naissance, composition de ménage, extrait de casier judiciaire ... accédez à une multitude de services administratifs depuis chez vous via l'e-guichet.

- ✓ Accessibilité en ligne 24h/24;
- ✓ Inscription unique avec carte d'identité ou données personnelles et utilisation du mécanisme d'authentification sécurisé;
- ✓ Simplification des démarches administratives via les formulaires "intelligents" s'adaptant en fonction des informations disponibles;
- ✓ Suivi de l'évolution de la demande en ligne ou via e-mail;
- ✓ Paiement en ligne sécurisé;
- ✓ Réception de documents administratifs par voie électronique et sécurisée.
- ✓ Sécurisation des données et protection des données personnelles dans le respect de la législation en vigueur.

Accédez à l'e-guichet pour récupérer les documents en quelques clics

- Rendez-vous sur le site de la commune www.nassogne.be ou directement sur l'e-guichet <https://nassogne.guichet-citoyen.be> ;
- Identifiez-vous via un lecteur de carte d'identité ou via l'application Itsme ;
- Complétez le formulaire relatif à la demande choisie.

E-guichet:



Tous les documents proposés par l'e-guichet restent disponibles de manière traditionnelle auprès des services de l'Administration communale.



Soyez directement alerté en situation d'urgence !

Inscrivez-vous sur
www.be-alert.be



Besoin d'aide ? N'hésitez pas à contacter l'administration communale:
084/220.768 - 084/220.767.

Ouverture d'un cabinet d'ophtalmologie à Nassogne à partir du 10 juin 2024

Consultations générales d'ophtalmologie chez les adultes et enfants (à partir de 3 ans) ainsi que le suivi de pathologies oculaires. Consultations sur rendez-vous le lundi et le mardi.

Dr Valentin LALLAU - Rue de Masbourg, 4 - 6950 Nassogne

Télésecrétariat (à partir du 10 juin): 084/367.951.

Prise de rendez-vous en ligne:

<https://progenda.be/calendars/docteur-lallau-valentin-ophtalmologie-nassogne>

itsme

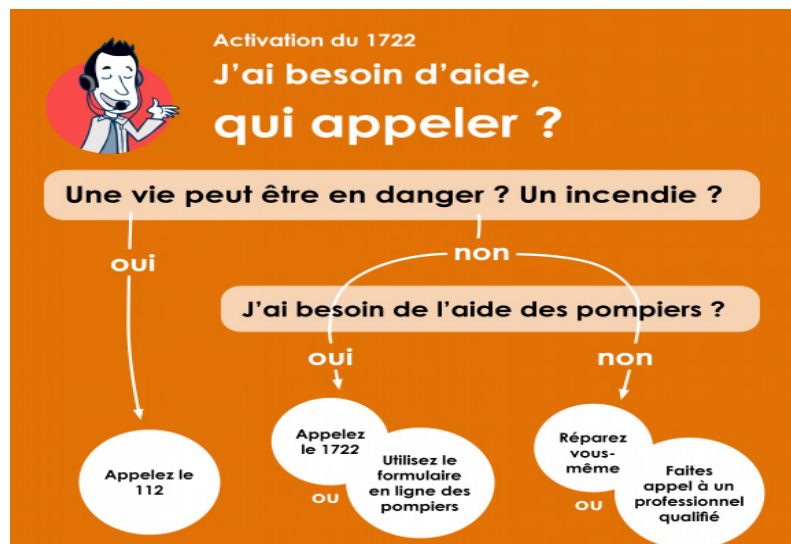
Adoptez le réflexe itsme®, votre identité numérique

Sécurité - Facilité d'utilisation - Confidentialité

L'appli itsme® est disponible sur

App Store | Google Play | AppGallery

www.itsme-ID.com



Événements d'état civil

Afin de se conformer à la réglementation relative à la Protection des Données Personnelles (RGPD), les actes d'état civil (mariages, naissances, décès) sont uniquement publiés moyennant le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux. L'existence de cette démarche facultative est rappelée lors de la déclaration à l'administration.

Si vous souhaitez publier un acte d'état civil qui a été déclaré dans une autre commune, nous vous invitons à compléter le formulaire d'autorisation de publication disponible sur www.nassogne.be.



Mariages

- 17/04/2024 - Lisa CIMINO et Jérémy HAINAUT de Nassogne.
- 04/05/2024 - Antonella ROMEO et Abdurrahman BIYIK de Nassogne
- 08/05/2024 - Kristel RORSVORST et Frédéric BRANCKOTTE de Harsin.
- 18/05/2024 - Sophie GEORGES et Ludovic LEGRAND de Nassogne.

Décès

- 15/02/2024 - Ginette SINON, épouse de Gérard ANCIAUX, de Forrières.
- 07/03/2024 - Joakim CORNELIS de Grune.
- 11/03/2024 - Patrick EVERARD, époux de Elisabeth SCHÄFER, d'Ambly.
- 17/03/2024 - Albert LOUVIAUX, époux de Jeannine HERIN, de Lesterny.
- 20/03/2024 - Jeannine HERIN, veuve de Albert LOUVIAUX, de Lesterny.
- 02/05/2024 - Monia BELLAL de Harsin.
- 04/05/2024 - Fernand NIZET, veuf de Léonie DOMINIQUE, de Nassogne.
- 06/05/2024 - Jean-Paul VERMEULEN de Harsin.



Félicitations

Monsieur Claude Bartiaux de Nassogne a fêté ses 100 ans le 17 avril dernier.

Accueillir un centenaire dans ses rangs est un moment privilégié dans la vie d'une commune qui mérite d'être marqué. Les représentants communaux lui ont témoigné leur admiration et leur plus profonde sympathie.



Lauréat du Travail

Monsieur Sébastien Septon a été désigné par l'Institut Royal des Elites du Travail pour se voir remettre le brevet d'insigne d'honneur d'or du secteur Services de police et de sécurité civile.

Pour obtenir ce prestigieux titre honorifique – insigne d'or – Sébastien devait répondre à différents critères visant les initiatives personnelles (dans la gestion du stress, en matière d'environnement, pour son organisation...), son rôle d'exemple et de référent, sa propension à apporter des solutions et améliorer le travail d'équipe ou encore ses valeurs pour respecter l'intégrité de son organisation.

Pour notre lauréat du jour, c'est une reconnaissance officielle de la qualité de son travail.

La Commune de Nassogne est fière de compter parmi ses habitants un citoyen de sa trempe.

Félicitations !



L'essentiel des Conseils communaux



Séance publique du 06 mars 2024

Attribution du titre de lauréat du travail à un citoyen: prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de l'attribution du titre honorifique de Lauréat du Travail à Monsieur Sébastien Septon, dans le secteur Services de police et de sécurité civile.

Guide Communal d'Urbanisme: adoption définitive.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'adopter définitivement le Guide Communal d'Urbanisme tel que présenté.

Fédération des directeurs financiers: octroi d'un subside.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 200 €, annuellement à la fédération des directeurs financiers section Luxembourg afin de soutenir ses activités et organiser l'échange entre ses membres.

Opération de Développement Rural: Rapport annuel 2023.

Le Conseil communal approuve, par 11 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le rapport annuel 2023 sur le Développement rural de la Commune de Nassogne, tel qu'arrêté par la Commission Locale de Développement Rural le 19 février 2024.

Redevance pour l'utilisation privative du domaine public ou privé communal pour des activités commerciales: suspension et abrogation (point ajouté à la demande de DcM).

Le Conseil communal refuse, par 6 voix pour et 11 voix contre, de suspendre la redevance pour l'utilisation privative du domaine public et privé communal pour des activités commerciales tel que réclamé par les avertissements extraits de rôle envoyés aux intéressés le 12/10/2023 et d'abroger ladite redevance pour l'utilisation privative du domaine public et privé communal pour des activités commerciales votée par le conseil communal du 06 novembre 2019 pour les années 2024 et 2025.

Reprise de gestion par la commune de Nassogne, de la gestion du camping Monseu à Nassogne (point ajouté à la demande de DcM).

Le Conseil communal refuse, par 1 voix pour et 16 voix contre, de charger le collège de reprendre la gestion du camping Monseu (comme le prévoit l'acte de donation du 17 août 1966) en collaboration avec les bénévoles à la manœuvre en 2023.

Suspension et abrogation des factures de locations de locaux pour les clubs de 3x20 de la commune de Nassogne (point ajouté à la demande de DcM).

Le Conseil communal refuse, par 1 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions, de suspendre l'invitation à payer reçue par les clubs 3x 20 de la commune pour l'occupation des

Les procès-verbaux ainsi que les rediffusions des séances publiques du Conseil communal sont disponibles sur www.nassogne.be.



Les projets de décision (avant la tenue du Conseil communal) et les décisions (après la tenue du Conseil communal) relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour des séances publiques sont par ailleurs disponibles via la plateforme www.deliberations.be/nassogne.

locaux en 2023.

Communications.

- Arrêté ministériel du 5 février 2024 réformant le budget de la commune de Nassogne pour l'exercice 2024 voté en séance du conseil communal en date du 14 décembre 2023.

Séance publique du 25 avril 2024

Modification budgétaire n°1 de l'année 2024.

Le Conseil communal arrête, par 12 voix pour et 5 voix contre, les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2024, comme suit:

1. Tableau récapitulatif

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12.339.584,06	7.005.972,88
Dépenses totales exercice proprement dit	12.328.078,34	8.808.125,00
Boni/Mali exercice proprement dit	11.505,72	-1.802.152,12
Recettes exercices antérieurs	2.325.567,38	0,00
Dépenses exercices antérieurs	317.830,16	5.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	1.807.152,12
Prélèvements en dépenses	1.188.875,00	0,00
Recettes globales	14.665.151,44	8.813.125,00
Dépenses globales	13.834.783,50	8.813.125,00
Boni/Mali global	830.367,94	0,00

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle
CPAS	913.225,64
Subs Fabrique d'église Ambly	12.469,06
Subs Fabrique d'église Bande	7.793,69
Subs Fabrique d'église Forrières	12.819,90
Subs Fabrique d'église Grune	14.595,90
Subs Fabrique d'église Charneux	15.764,07

Vie administrative

Subs Fabrique d'église Lesterny	6.045,93
Subs Fabrique d'église Masbourg	2.438,47
Subs Fabrique d'église Nassogne	38.495,91
Zone de Police	360.996,07
Zone de Secours	298.408,82

Délégation au Collège en matière de marchés publics à l'ordinaire, pour les montants inférieurs à 1.000 € - Directeur des écoles de la Lhomme.

Le Conseil communal, à l'unanimité, donne délégation de ses compétences de choix du mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, par. 1 CDLD, à Monsieur Olivier Lecomte, Directeur des écoles de la Lhomme, pour les marchés publics et concessions relevant du budget ordinaire, d'un montant inférieur à 1.000 € HTVA.

Délégation au Collège en matière de marchés publics à l'ordinaire, pour les montants inférieurs à 1.000 € - Directeur de l'école de la Wamme

Le Conseil communal, à l'unanimité, donne délégation de ses compétences de choix du mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, par. 1 CDLD, à Monsieur Olivier Bande, Directeur des écoles de la Wamme pour les marchés publics et concessions relevant du budget ordinaire, d'un montant inférieur à 1.000 € HTVA.

Provision de trésoreries pour menues dépenses pour le directeur des écoles de la Lhomme.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de solliciter le Directeur financier pour mettre à disposition de Monsieur Olivier LECOMTE, en sa qualité de Directeur des écoles de la Lhomme, une provision de trésoreries d'un montant de 1.000 €, afin de permettre de payer au comptant les menues dépenses effectuées pour les besoins de l'école de la Lhomme.

Provision de trésoreries pour menues dépenses pour le directeur des écoles de la Wamme.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de solliciter le Directeur financier pour mettre à disposition de Monsieur Olivier BANDE, en sa qualité de Directeur des écoles de la Wamme, une provision de trésoreries d'un montant de 1.000 €, afin de permettre de payer au comptant les menues dépenses effectuées pour les besoins de l'école de la Wamme.

Situation de caisse du Directeur financier en date du 31 décembre 2023

Le Conseil communal prend acte de la situation de caisse du directeur financier au 31/12/2023.

Location du produit touristique «Escape in the City - Nassogne»: règlement-redevance.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'établir, dès l'entrée en vigueur de la délibération, et jusqu'au 31 décembre 2025, une redevance sur la location du produit touristique «Escape in the City - Nassogne».

Location du produit touristique «Escape in the City - Nassogne»: règlement d'ordre intérieur.

Le Conseil communal établit, à l'unanimité, le règlement d'ordre intérieur pour la location du produit touristique «Escape in the City – Nassogne».

Fonds investissement 2022-2024 fiche 1 Nassogne-Harsin: Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal approuve, par 11 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, le cahier des charges et le montant estimé du marché «Fonds investissement 2022-2024 fiche 1 Nassogne-Harsin». Le montant estimé s'élève à 954.083,50 € HTVA ou 1.154.441,04 € TVAC (21%). Le marché sera passé par la procédure ouverte. L'avis du marché sera envoyé au niveau national.

Règlement relatif à l'octroi du mérite sportif: modification.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de modifier le règlement relatif à l'octroi du mérite sportif.

Travaux d'entretien et de restauration hydromorphologiques sur les cours d'eau provinciaux des sous-bassins hydrographiques Lesse-Moselle. Marché conjoint Province-Communes 2024.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'adhérer au marché conjoint de la Province de Luxembourg pour l'entretien des cours d'eau de deuxième et troisième catégorie ; la province de Luxembourg exécutera la procédure et interviendra au nom de la Commune de Nassogne pour l'attribution et l'exécution de ce présent marché. Il approuve le cahier des charges relatif au marché «Travaux d'entretien et restauration hydromorphologiques sur les cours d'eau provinciaux des sous-bassins hydrographiques Lesse-Moselle 2024 (2024-015) et le montant estimé pour celui-ci. Il approuve le montant estimatif de 74.271,06 € HTVA ou 89.867,99 € TVAC à charge de la Commune de Nassogne et la description des travaux.

Fonds investissement 2022-2024 (PIC PIMACI) Chemin de Binte à Harsin: Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal approuve, par 16 voix pour et 1 abstention, le cahier des charges et le montant estimé du marché "Fonds Investissement (PIC) 2022-2024 PIMACI Chemin de Binte Harsin", établis par le Service travaux. Le montant estimé s'élève à 87.832,50 € HTVA ou 106.277,33 € TVAC (21%). Le marché sera passé par la procédure négociée sans publication préalable.

Vente de bois aux particuliers: modification des conditions particulières.

Le Conseil communal arrête, par 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, les conditions particulières lors des ventes de bois aux particuliers.

Intercommunale IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale Imio.

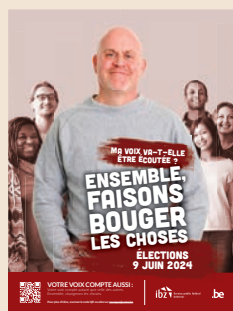
Motion communale de soutien au monde agricole et à nos agriculteurs (point présenté par DcM).

Vie administrative

Le Conseil communal décide de reporter la décision concernant la motion communale de soutien au monde agricole et à nos agriculteurs.

Communications

- Motion de la commune de Nassogne concernant la promotion du commerce local: réponse du Ministre Borsus du 1^{er} mars 2024 ;
- Motion de la commune de Nassogne concernant la promotion du commerce local : réponse du Ministre Clarinval du 12 mars 2024.



2024, année électorale

Nous nous rendrons aux urnes le 9 juin pour les élections européennes, fédérales et régionales ainsi que le 13 octobre pour les élections provinciales et communales.

Pour obtenir toutes les informations nécessaires concernant les élections, nous vous invitons à consulter les sites internet dédiés. Vous y trouverez des détails sur les procédures de vote ainsi que diverses ressources (procuration ...).

- ✓ Élections européennes, fédérales et régionales (9 juin 2024): <https://elections.fgov.be>



- ✓ Élections provinciales et communales (13 octobre 2024): <http://electionslocales.wallonie.be>



Nous vous encourageons à visiter ces sites pour rester informés et exercer pleinement vos droits civiques.



Aide au remplissage de la déclaration d'impôt

Plus d'infos :



Vous souhaitez faire remplir votre déclaration par un collaborateur du SPF Finances ? C'est possible uniquement sur rendez-vous.

Vous trouverez les informations pour prendre rendez-vous sur l'enveloppe (brune) de votre déclaration.

Attention: ne vous rendez pas dans les bureaux du SPF Finances sans rendez-vous: il ne sera malheureusement pas possible de vous aider.

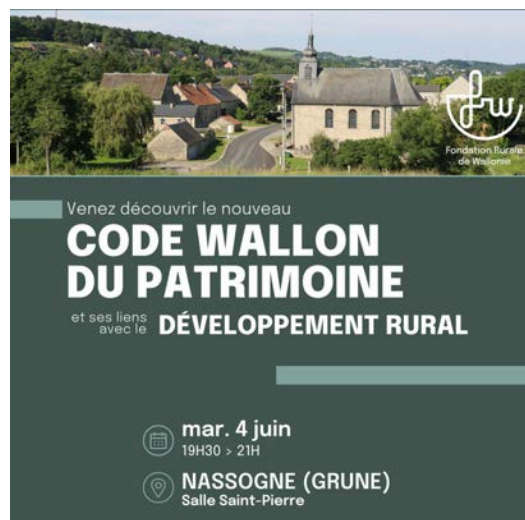
Comment cela fonctionne-t-il ?

- ✓ Prenez rendez-vous (préparez votre carte d'identité avant de téléphoner).
- ✓ Un collaborateur vous rappellera au moment du rendez-vous pour remplir avec vous votre déclaration au téléphone.
- ✓ Vous recevrez ensuite par la poste (dans un délai d'un mois) un document de confirmation à signer et à renvoyer pour terminer l'envoi de la déclaration.

Prenez rendez-vous aussi vite que possible (dès que vous avez reçu votre déclaration), pour être sûr(e) d'avoir un rendez-vous qui vous convient. Vous pouvez prendre rendez-vous jusqu'au 27 juin. Ensuite, ce ne sera plus possible et vous devrez rentrer vous-même votre déclaration.

Cette aide ne s'adresse ni aux indépendants, ni à ceux qui déclarent des frais réels.

Si vous avez reçu une proposition de déclaration simplifiée (enveloppe blanche), il est inutile de téléphoner pour prendre rendez-vous. Vous devez vérifier attentivement votre proposition. Si les données sont correctes et complètes, vous ne devez rien faire. Si vous avez une question, vous pouvez téléphoner au numéro indiqué sur votre proposition.



Visibilité renforcée aux abords des écoles

La sécurité aux abords des écoles a toujours été une priorité. De nombreuses mesures ont été mises en place: barrières, éclairage spécifique, signalisation ludique...



En Wallonie, en moyenne, plus de 2 enfants sont victimes d'un accident de la route chaque jour d'école aux heures d'entrée et de sortie de classe. Pour répondre à cette situation préoccupante, la Commune de Nassogne a répondu à un appel à projets de la Wallonie visant à renforcer la sécurité et la visibilité des zones 30 aux abords des écoles à travers un marquage spécifique.

Grâce à une subvention de 35.000 € (5.000 € par site), notre commune a pu réaliser ce printemps des marquages au sol devant les entrées des 7 écoles situées sur le territoire nassognard.

Renforcer la visibilité des zones 30 aux abords des écoles montre aux automobilistes qu'ils sont dans une zone où il est crucial de modérer leur vitesse et d'être particulièrement vigilants envers les usagers vulnérables.

Un nouveau défibrillateur installé à Nassogne

Chaque année, plus de 10.000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque en Belgique. La présence de défibrillateurs dans l'espace public revêt une importance vitale, car en cas de malaise cardiaque, la rapidité des premiers secours donnés est cruciale.

Un nouveau défibrillateur automatisé externe (DAE) a été récemment installé en extérieur près du hall omnisports et des terrains de tennis à Nassogne.



La Commune gère par ailleurs 10 autres DAE répartis sur l'ensemble du territoire: football de Bande ; Maison de village et crèche à Masbourg ; salle des fêtes à Ambly ; Maison de village, Complexe sportif et football de Forrières ; Maison communale, Maison rurale, hall omnisports et football de Nassogne.

En cas d'utilisation d'un défibrillateur, il est impératif d'en informer l'Administration communale pour assurer une remise en état et un contrôle de l'appareil (084/220.762).

Il est également primordial de souligner que les défibrillateurs sont des dispositifs médicaux et ne doivent en aucun cas être ouverts ou manipulés par curiosité. Ils nécessitent une utilisation appropriée pour garantir leur efficacité.

Bpost modernise le service SVP facteur



Le service "SVP facteur" est proposé par Bpost afin de fournir, aux personnes à mobilité réduite, une assistance à domicile pour les services postaux de base.

Le recours à ce service gratuit se faisait jusqu'à présent par le biais d'une affichette apposée à la fenêtre de la personne qui souhaitait voir le facteur lui rendre un des services de base, à savoir :

- ✓ Le retrait de courrier déjà affranchi.
- ✓ La vente de timbres (prior, non-prior ; timbres Europe et hors Europe).
- ✓ La préparation et l'envoi de recommandé.

Désormais, les citoyens à mobilité réduite disposent de deux nouveaux canaux pour demander le service «SVP facteur».

- ⇒ La demande du passage du facteur peut se faire via un formulaire sur le site internet de bpost www.bpost.be
- ⇒ ou en appelant un numéro spécialement dédié au service: **02/278.50.89**.

Le citoyen indique le service qu'il souhaite recevoir et le facteur est informé du motif de la demande afin qu'il s'organise pour avoir les produits adéquats, par exemple des timbres ou un formulaire d'envoi recommandé, lors de sa prochaine tournée. Le paiement des timbres s'effectue en espèces.



RoMaNa énergie
vous accompagne vers
une rénovation réussie

Faites les bons choix et évitez les pièges et les blocages!

Services gratuits :

- Analyse du logement et de son potentiel
- Etude de la pertinence d'un audit Logement
- Information sur les techniques et les matériaux
- Analyse des devis
- Contrôle des demandes de primes

Avant et/ou après audit Logement :

- Visite du bien et collectes des données
- Avis neutres et conseils objectifs
- Vision globale et à long terme



Découvrez-en plus sur cet accompagnement gratuit :

www.paysdefamenne.be/famenne-energie/

Prenez contact : thierry.verhasselt@galromana.be

ROCHFORT • MARCHÉ-EN-FAMENNE • NASSOGNE

La Commune de Nassogne dispose d'un Guide Communal d'Urbanisme

De par le fait qu'elle dispose à la fois d'un Guide Communal d'Urbanisme (GCU), d'un Schéma de Développement communal (SDC) et d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), la Commune de Nassogne est maintenant décentralisée en matière urbanistique. Cette décentralisation permet à l'Administration de délivrer les autorisations sans avis préalable du fonctionnaire délégué, sous le respect des documents susmentionnés.

Le guide communal d'urbanisme est un des outils d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle communale.

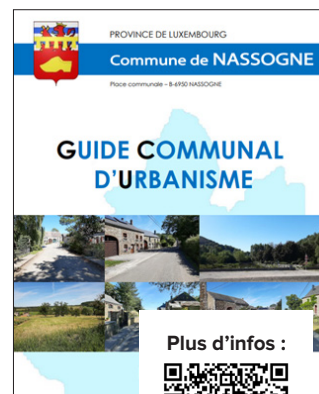
Le guide communal d'urbanisme a valeur indicative. Il traite de la manière de construire et s'applique à toutes les demandes de permis et de certificat d'urbanisme n°2 introduites sur l'ensemble du territoire de la commune.

En d'autres termes, le GCU traduit la ligne de conduite que s'est fixée la Commune en matière d'urbanisme. Il définit les dispositions relatives aux éléments bâtis et non bâtis.

⇒ Le bâti concerne tous les immeubles (usage d'habitation, mais aussi commercial, industriel, agricole ou public). Les dispositions concernent l'implantation des bâtiments, mais aussi la hauteur et les pentes des toitures, les matériaux d'élévation des murs et de couverture, ainsi que les ouvertures (portes et fenêtres).

⇒ Le non-bâti comprend la voirie, les espaces publics, l'aménagement des abords, la modification sensible du relief du sol... Les dispositions portent sur les dimensions, le revêtement et le traitement du sol, le mobilier urbain, les plantations, le parcage des véhicules, les enseignes publicitaires, ainsi que les conduites, câbles et canalisations.

Le GCU se veut simple d'utilisation. À cet effet, les termes spécifiques sont définis dans un lexique et les différentes fiches sont accompagnées d'illustrations simples permettant d'en saisir le concept sous-jacent.



Il se structure en 4 grandes parties:

- Document préalable introductif ;
- Objectifs généraux d'urbanisme ;
- Carte des aires différenciées ;
- Fiches spécifiques par aire différenciée et fiches transversales: objectifs spécifiques et indications.

Les objectifs généraux sont de différents types: espaces publics et voiries, intégration du bâti, bâtiment patrimonial et conservation, gestion parcimonieuse du sol et des ressources naturelles, structure paysagère et écologique, etc.

Le territoire communal est divisé en 7 zones (aires différenciées), respectant les affectations du plan de secteur, où s'appliquent des objectifs et des indications spécifiques:

- aire de cœur de village,
- aire de couronne villageoise,
- aire d'espace villageois paysager,
- aire de loisirs,
- aire d'activité économique,
- aire rurale agricole,
- autre aire non destinée à l'urbanisation.

Par ailleurs, le GCU comprend 2 fiches transversales qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire:

- l'espace public (voirie, place ...),
- les enseignes, dispositifs de publicité et d'affichage,
- les capteurs solaires.



Échardonnage obligatoire avant le 31 juillet

Arrêté du Gouverneur de la Province du Luxembourg du 18 avril 2024

Tous propriétaires, locataires, occupants, personnes de droit public ou de droit privé, qui, en quelque qualité que ce soit, exercent un droit portant sur des terres de culture, des terrains vagues ou tout autre terrain en ce compris les terrains industriels sont tenus de détruire ou de faire détruire, DE MANIÈRE A EMPÊCHER LA FLORAISON, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture (Cirse des champs, Cirse lancéolé, Cirse des marais, Chardon crépu) qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent ou dont ils ont l'usage et en tous les cas pour le 31 juillet 2024.

À défaut, par les intéressés, de se conformer aux dispositions de l'article précédent, il sera procédé d'office à la destruction, aux frais des contrevenants.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et punies conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

Le CPAS de Nassogne procède à l'organisation d'un examen en vue de la constitution d'une réserve d'employés administratifs (H/F/X) pour les services généraux



Fonction à pourvoir

- ✓ Missions de l'employé administratif (H/F/X): accueil physique et téléphonique des usagers du CPAS, encodage des factures pour les différents services aux personnes, GRH (encodage des absences, préparation des paies au moyen d'un logiciel dédié, chèques repas, formulaires DRS tels que C131B, maladie, C4 ...), logistique (commande de consommables, suivi technique ...) ainsi que toute autre mission selon les nécessités du service.
- ✓ Temps de travail: mi-temps (19h/semaine) avec présence obligatoire tous les matins.
- ✓ Échelle de traitement D4.
- ✓ Type de contrat : contrat de remplacement.
- ✓ Durée du contrat : 7 mois + période d'écolage préalable d'1 mois en septembre-octobre 2024.

Il pourra également être fait appel à la réserve de recrutement pour tout futur poste d'employé administratif dans le cadre d'un remplacement, endéans les deux prochaines années.

Comment postuler ?

Les candidatures doivent être transmises à Madame Florence ARRESTIER, Présidente du CPAS (Rue des Alliés, 46 à 6953 Forrières) par courrier recommandé ou déposées au CPAS contre accusé de réception et être réceptionnées pour le 21/06/2024 au plus tard.

Les candidatures devront obligatoirement comporter les pièces suivantes :

1. une lettre de motivation ;
2. un curriculum vitae ;
3. un extrait du casier judiciaire daté de moins de 3 mois de la date d'envoi de la candidature ;
4. une copie du C.E.S.S. ou du titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du C.E.S.S. ou du diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'IFAPME et en lien avec l'emploi considéré.

Les dossiers incomplets ou ne respectant les formes d'envoi exigées ou envoyés après la date de clôture ne seront pas acceptés.

Conditions pour pouvoir postuler

- ✓ Être Belge ou citoyen de l'Union européenne ou, pour les ressortissants étrangers, être en possession d'un permis de travail et/ou de séjour selon les dispositions légales en vigueur ;
- ✓ Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- ✓ Jouir des droits civils et politiques ;
- ✓ Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- ✓ Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- ✓ Être âgé de 18 ans ;

- ✓ Être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer ;
- ✓ Réussir un examen de recrutement.
- ✓ Aptitudes particulières recherchées :
- ✓ Maîtrise de la grammaire et de l'orthographe ;
- ✓ Maîtrise des outils bureautiques courants (Word, Excel, courrier électronique) et capacité à s'adapter et/ou à se former aux logiciels spécifiques utilisés en interne ;
- ✓ Sens de l'organisation, polyvalence et capacité d'adaptations face aux imprévus ;
- ✓ Sens de l'accueil (physique et téléphonique) ;
- ✓ Capacité à travailler en équipe avec l'ensemble des différents services du Centre ;
- ✓ Capacité à prendre des initiatives ;
- ✓ Volonté à se former en fonction des matières qui lui seront attribuées et des nécessités du service ;
- ✓ Capacité à relayer les informations correctes et pertinentes à ses collègues et à sa hiérarchie ;
- ✓ Sens de la réserve.
- ✓ Connaissances de base du fonctionnement d'un CPAS et en matière de ressources humaines (types de contrat de travail et obligations de base en tant qu'employeur).

Organisation de l'examen

Les épreuves se dérouleront endéans les deux dernières semaines du mois d'août 2024 et dans un lieu restant à définir.

Elles consisteront en

1. Une épreuve écrite destinée à évaluer les connaissances générales et professionnelles des candidats, leurs aptitudes rédactionnelles et leur niveau de raisonnement en fonction de l'emploi à conférer. Cette épreuve sera organisée sous la forme de la lecture d'un texte à voix haute à retranscrire ainsi que sous la forme d'un questionnaire à choix multiple sur les connaissances de base liées au fonctionnement du CPAS et à la gestion des ressources humaines.
2. Une épreuve orale se présentant sous la forme d'un entretien mené par les membres du jury et qui permet:
 - d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc. ;
 - de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé ;
 - d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir.

Rappel des modalités générales de la collecte des déchets ménagers

Les modalités inscrites dans le règlement communal concernant la collecte des déchets ménagers représentent un cadre essentiel pour garantir un environnement sain et préservé. En respectant les directives établies, chacun contribue activement à maintenir la propreté de notre environnement et à promouvoir un cadre de vie agréable pour tous.



- ⇒ Les déchets sont déposés dans les récipients de collecte réglementaires devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé et au plus tôt la veille à 20h.
- ⇒ Les récipients de collectes doivent être placés en bord de voirie publique, à l'entrée des voiries inaccessibles aux véhicules de collecte ou des chemins privés. Ils ne peuvent en aucun cas gêner ou entraver la circulation des usagers de la voirie publique et doivent être parfaitement visibles de la rue. Par dérogation, des lieux spécifiques de collecte des déchets des collectivités, habitats verticaux, centres urbains, usagers isolés peuvent être autorisés ou imposés par le Collège communal. Le dépôt ne peut se faire ni devant la maison ou la propriété voisine, ni au pied des arbres d'alignement, ni autour du mobilier urbain.
Au cas où une voirie publique, en raison de son état ou suite à une circonstance particulière, ne serait pas accessible aux véhicules de collecte à l'heure habituelle de passage, le Bourgmestre peut inviter les usagers à placer leurs récipients de collecte dans la rue ou au coin de rue accessible aux véhicules de collecte le plus proche de leur habitation.
- ⇒ Après la collecte, l'usager est tenu de nettoyer la voirie publique s'il s'avère que celle-ci a été souillée par les déchets qu'il a produits.
- ⇒ Les déchets présentés à la collecte d'une manière non conforme aux conditions prévues par le règlement ne sont pas enlevés par l'opérateur de collecte des déchets. Le cas échéant, les récipients de collecte qui ne sont pas collectés avec les déchets qu'ils contiennent doivent être retirés de la voirie publique le jour même de la collecte.
- ⇒ Si, pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève, etc.), le ramassage n'a pas été effectué le jour fixé pour la collecte, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés le jour de la collecte par l'opérateur de collecte des déchets, doivent être retirés de la voirie publique par les usagers qui les y ont déposés, et ce, le jour même.
- ⇒ **Tout dépôt anticipé (avant 20h la veille du jour de collecte) ou tardif (après le passage de l'opérateur de collecte des déchets) d'un récipient de collecte sur la voirie publique est interdit.**

Les contraventions aux dispositions du règlement communal sont passibles d'une amende administrative. Si la sécurité, la propreté, la tranquillité ou la salubrité du domaine public sont compromises, l'administration communale, à l'initiative du Bourgmestre, peut pourvoir d'office aux mesures de remise en état aux frais, risques et périls du contrevenant, à défaut pour celui-ci d'y procéder volontairement et immédiatement.

Plus d'infos :



Jours de collectes

Déchets ménagers (sacs verts pour la matière organique et sacs gris pour les déchets résiduels)

- ✓ Bande, Charneux, Chavanne, Grune, Harsin, Nassogne: un lundi sur deux, les semaines paires. Si férié, collecte avancée au samedi qui précède.
- ✓ Ambly, Forrières, Lesterny, Masbourg, Mormont: un vendredi sur deux, les semaines paires. Si férié, collecte reportée au samedi qui suit.

Sacs PMC

- ✓ Pour toute l'entité de Nassogne, les collectes ont lieu un mercredi sur deux, les semaines impaires.



Règles à respecter

- ✓ Respectez les consignes de tri.
- ✓ Sortez vos déchets entre 20h la veille et 6h le jour de la collecte.
- ✓ Déposez le(s) sac(s) en bordure de voirie, bien visible(s), devant votre habitation.
- ✓ Évitez que les déchets gênent la circulation ou qu'ils se dispersent (si nécessaire, nettoyez la voirie).
- ✓ En cas de travaux sur la voirie, vos déchets doivent être déposés à la limite du chantier.

Un formulaire simplifié pour déclarer vos événements

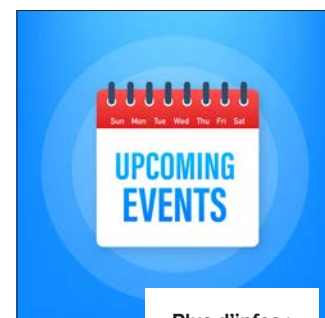
Pour rappel, **toute personne ou association** (personne physique, société, asbl, comité, association de fait...) **qui organise un événement accessible au public ou ayant un impact sur le domaine public** (bal, concert, grand feu, festivité locale, manifestation sportive, rallye...) **est tenue d'introduire une demande d'autorisation auprès du Bourgmestre ou du Collège communal.**

Jusqu'ici, le document était - on vous l'accorde ! - plutôt long à compléter. Depuis le 1^{er} mars, un nouveau formulaire adapté et simplifié, de seulement 4 pages, est en vigueur. La nouveau «Formulaire de déclaration d'événement» (unique pour toutes les communes) comprend les parties suivantes :

- Les informations générales relatives à l'événement (nom, type d'événement, date...);
- Les données de l'organisateur ;
- La fréquentation attendue et la description des activités ;
- Les informations relatives à l'animation musicale ;
- Les informations relatives à l'assurance ;
- Les besoins en termes de mobilité (parking, mesures de circulation) ;
- Les facteurs de risque ;
- La sécurité proposée par l'organisateur ;
- La description des infrastructures provisoires.

Selon l'événement, il vous sera aussi demandé de joindre:

- La liste des missions confiées à la société de sécurité et/ou aux bénévoles ;
- Le plan d'implantation et/ou tracé du parcours ;
- Le programme détaillé ;
- Le timing construction et rangement.



Plus d'infos :



Le formulaire de déclaration d'événement est disponible sur le site internet de la commune: www.nassogne.be.

Il doit être transmis au plus tard **60 jours** avant la date de la manifestation.

Ce délai est nécessaire pour permettre à tous les services concernés par la sécurité de se concerter et, le cas échéant, de prévoir des mesures de sécurité préventives afin d'éviter les risques pour l'organisateur et les participants.

L'administration communale se chargera d'en informer la zone de police et la zone de secours.

Le Bourgmestre ou le Collège communal peuvent assortir leur autorisation de toutes conditions qu'ils jugent nécessaires au bon déroulement de l'événement, dans un but de maintien de l'ordre public.

Sont ici applicables les articles 32 et suivants du Règlement général de Police.



Sécurité des châteaux et autres structures gonflables

Les services du SPF Économie ont constaté différentes situations dangereuses concernant des structures gonflables. En outre, il semble que les organisateurs de tels services ne soient pas toujours (bien) informés des dangers potentiels liés à l'utilisation de structures gonflables et de la réglementation applicable.

La fourniture de structures gonflables telles que des châteaux gonflables constitue un service dont la sécurité doit être assurée. Les constatations les plus préoccupantes sont les suivantes:

- La surface amortissant les chocs est absente ou n'est pas adéquate.
- Le positionnement ou l'espace entre les châteaux gonflables et les autres structures (gonflables) et d'autres obstacles est insuffisant.
- Les structures gonflables ne sont pas ancrées.
- Les raccordements entre différents modules de structures gonflables ne sont pas corrects et sûrs.
- La soufflerie (appareil insufflant l'air) est accessible aux enfants.
- La structure gonflable est montée dans un endroit dangereux.
- Les instructions du fabricant sur l'installation de la

structure gonflable, le nombre minimum de surveillants et la taille minimale de l'espace (intérieur) pour la structure gonflable concernée ne sont pas du tout ou pas complètement respectées.

Le SPF Économie réalisera prochainement des contrôles d'événements où des structures gonflables sont proposées au consommateur. Si les services de contrôle constatent des situations dangereuses, ils n'hésiteront pas à mettre immédiatement l'activité à l'arrêt.

Pour de plus amples informations sur la sécurité des événements avec structures gonflables, vous pouvez consulter le dépliant « Événements pop-up avec des structures gonflables » disponible sur le site <https://economie.fgov.be/fr/publications>.



Cet été, la commune de Nassogne accueillera une dizaine de camps

Le camp scout est un moment de détente et d'amusement, mais les activités sont toutefois réglementées...

Le camp implique souvent des chansons et des jeux parfois bruyants. Nous vous demandons d'être un minimum indulgent et tolérant à ce niveau.

Ces activités ne doivent néanmoins pas troubler l'ordre public et particulièrement la quiétude des habitants. Sauf dans de très rares occasions, les activités bruyantes après 22 heures seront interdites. Les différents camps qui viendront séjourner sur notre commune seront accueillis et sensibilisés à ce sujet.

Les hikes, qui permettent aux jeunes de vivre pendant 2-3 jours en petits groupes et d'explorer la région, sont des éléments presque incontournables de certains camps. Cette activité est également réglementée:

- La mendicité et « fausse survie » sont strictement prohibées et le porte à porte pour collecter des vivres est interdit.
- Les scouts en randonnée doivent impérativement avoir sur eux un minimum de nourriture et de boissons pour couvrir leurs besoins pendant la durée de l'activité. Si les températures sont élevées, il n'est toutefois pas interdit d'offrir un verre d'eau bien fraîche à un groupe dans le besoin.
- Les scouts doivent obligatoirement avoir un point de chute prévu avant le départ de leur camp et cela



afin qu'ils n'aient pas à chercher un refuge en pleine soirée ou en pleine nuit. Il est important de noter qu'il n'est pas autorisé d'accueillir un groupe chez vous.

En cas de problème avec un camp ou si vous constatez une irrégularité, n'hésitez pas à contacter Monsieur ou Madame Camp de la Commune de Nassogne:

✓ **Abdul Biyik (Monsieur Camp): 0473/735.777**

✓ **Catherine Nangniot (Madame Camp/PLANU): 084/220.768 - 0475/368.081**

Afin de nous faciliter la tâche, n'hésitez pas à noter toutes les informations suivantes (dans la mesure du possible) :

→ Endroit où vous les avez croisés/rencontrés ;

→ Les couleurs de leur foulard.

Et si vous avez l'occasion d'échanger avec eux:

→ Le nom de leur unité et sa provenance ;

→ Le nom d'un responsable ;

→ Le numéro de leur camp qui commence par les 3 premières lettres de la commune dans laquelle leur camp de base est installé, (exemple: NAS001 pour Nassogne ou MAR012 pour Marche-en-Famenne).

En cas d'urgence, prévenez directement la POLICE avant de nous joindre !

Règles de bon usage des espaces publics

C'est le début des vacances, l'occasion de rappeler certaines règles essentielles au bon usage des espaces publics (plaines de jeux, places de village...)!

✓ **Respectez le voisinage.**

La vie en communauté implique le respect de l'équilibre entre ses propres droits (par exemple celui d'écouter de la musique) et le droit du voisin (tel que celui de profiter de son jardin dans le calme).

Évitez tout bruit ou tapage qui peut troubler anormalement la tranquillité des habitants (klaxons, cris, musique...), tant en journée que la nuit. Toute personne qui génère un bruit excessif peut être sanctionnée.

En raison de la proximité des habitations, la musique est par ailleurs interdite dans les aires de jeux de Bande, Grune et Ambly.

On considère généralement qu'un bruit est nuisible au-delà de 70 décibels. Pour exemple, une conversation à voix basse atteint 30 dB, un aboiement 85 dB et une tondeuse à gazon 90 dB.

✓ **Gardez l'espace propre et en bon état.**

Jetez vos déchets dans les poubelles ou reprenez-les avec vous. N'abandonnez rien sur place, sous peine de devoir payer une amende.

✓ **Barbecues, feux, bivouac et camping sont interdits** dans les espaces publics qui ne sont pas spécifiquement aménagés à cet effet.

✓ **Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique.**

✓ **Il est interdit de se baigner dans les plans d'eau.** Il n'y a pas de zone de baignade sur le territoire de la commune de Nassogne.

✓ **Évitez de donner du pain aux canards et autres animaux aquatiques** des différents plans d'eau ! En plus de polluer l'eau, cela peut être dangereux pour leur santé.



Des incivilités et dégâts divers sont trop souvent constatés. Les espaces publics appartiennent à tous et les nuisances pénalisent tout le monde. Tout contrevenant pourra être verbalisé.

Très bonnes vacances à tous.

Fonds Social Chauffage

Le Fonds Social Chauffage (appelé « Fonds mazout ») intervient partiellement dans le paiement de la facture de combustible de chauffage des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires.

Pour quels combustibles ?

- Gasoil de chauffage à la pompe ou en vrac
- Pétrole lampant à la pompe
- Gaz propane en vrac livré à domicile (pour une citerne)

Qui a droit au Fonds mazout ?

- Catégorie 1: les bénéficiaires de l'intervention majorée (statut BIM)
- Catégorie 2: les personnes à revenus limités (attention, montant susceptible d'être modifié selon l'indexation des allocations sociales)
- Catégorie 3: les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes ou admises en règlement collectif de dettes

Permanences chauffage du CPAS: tous les mardis et jeudis, sans rendez-vous, de 9h à 11h30.

Montant de l'intervention :

L'allocation varie de 14 cents à 20 cents par litre.

Le Fonds intervient pour un maximum de 2.000 litres par période de chauffe et par famille.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, l'intervention est forfaitaire et est de 210 €.

Comment en bénéficier ?

- Introduire la demande au moyen du formulaire de demande d'allocation de chauffage (voir p.19-20) et en joignant les documents nécessaires (copie de la carte d'identité, copie de la facture ou du bon de livraison...);
- Dans les 60 jours de la livraison du combustible ;
- Auprès du CPAS, lors d'une permanence chauffage.



Opération Été solidaire

Du 15 au 26 juillet 2024

Visant à sensibiliser les jeunes à la solidarité, l'opération « Été solidaire » leur permet de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population durant les vacances d'été. Ils sont engagés par les communes et perçoivent une petite rétribution.

Les objectifs de l'action sont :

- Proposer aux jeunes d'agir sur leur cadre de vie, en embellissant et valorisant leur quartier.
- Favoriser auprès des jeunes la solidarité envers les personnes les plus démunies (personnes âgées, défavorisées ...).
- Valoriser l'estime de soi et l'image du jeune vis-à-vis de la population.

Les tâches qui peuvent être confiées sont nombreuses:

- Ramassage de déchets dans les villages, les rivières ... ;
- Peinture extérieure (abri de jardin, barrière, mur, châssis, banc ...) ou intérieure (cage d'escalier, petite pièce, meuble ...);
- Rangement et nettoyage (cave, grenier, garage, abri de jardin, cour ...);
- Jardinage: retirer les mauvaises herbes, léger entretien de jardin, retourner le compost, récolter au potager, ramasser au verger, ranger du bois ...;
- Accompagnement: lire, se promener, jouer aux cartes, confectionner des confitures ...

- Pas d'utilisation d'outils dangereux (tondeuse, taille-haie, tronçonneuse ...) ni de produits dangereux (produit corrosif ...).
- Le matériel (peinture, outils de jardinage...) est à prévoir par la personne qui accueille les jeunes. Ces derniers n'auront que des gants et leur pique-nique.



Un petit coup de main occasionnel vous ferait plaisir ? Ou vous connaissez des personnes démunies (personnes âgées, défavorisées...) qui pourraient avoir besoin d'aide ?

Pensez à votre famille, parents, grands-parents, amis, voisins ...

Inscrivez-vous sans plus tarder auprès de l'animateur de rue, Abdul Biyik:

0473/735.777 - abdul.biyik@nassogne.be

Ce service est totalement gratuit !



DEMANDE D'ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Merci de remplir et d'ajouter les preuves demandées .

Les données personnelles

Mes données

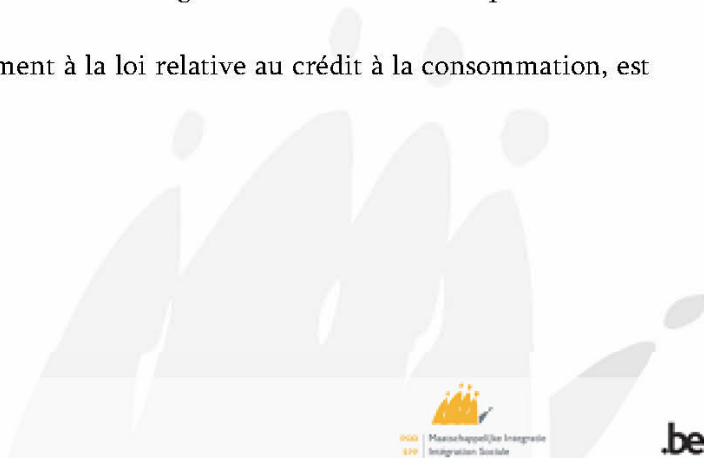
Nom + prénom	
N° registre national	
Adresse	
N° téléphone	
N° compte	

Membres de mon ménage : les personnes qui vivent avec moi dans le même logement

<u>Nom + prénom</u>	<u>N° registre national</u>

Je fais partie de la catégorie suivante

- 1^{ère} catégorie: bénéficiaires de l'assurance maladie invalidité (BIM)
- 2^{ème} catégorie: personnes à bas revenus, cela signifie que mon ménage dispose de revenus annuels bruts imposables inférieurs à € 23.851,17 euros majoré de 4.413,54 par personne à charge
- 3^{ème} catégorie: personnes surendettées
 - une décision d'admissibilité a été prononcée à mon égard dans le cadre d'une procédure de règlement collectif de dettes.
 - une procédure de médiation conformément à la loi relative au crédit à la consommation, est en cours à mon égard.



Informations générales



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Je demande une allocation de chauffage :

- pour une quantité de.....litres
- de :

<input type="checkbox"/> gaz de propane en vrac	
<input type="checkbox"/> gasoil de chauffage en vrac	<input type="checkbox"/> gasoil de chauffage à la pompe
<input type="checkbox"/> pétrole lampant (type c) en vrac	<input type="checkbox"/> pétrole lampant (type c) à la pompe

Je chauffe principalement mon logement avec ce type de combustible.

- livré le.....
- pour un montant de.....€
- à l'adresse suivante

Je joins les documents suivants à ma demande :

- une copie de la carte d'identité du demandeur
- une copie de la facture ou du bon de livraison
- lorsque j'habite dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture
- pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

Remarque importante concernant la collection des données :

Pour vérifier si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus direct auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Je suis conscient du fait qu'une déclaration fautive ou incomplète peut entraîner des amendes ou des peines de détention, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations de toute nature qui sont, en tout ou en partie, à charge de l'Etat, ainsi que l'application d'une sanction administrative, à savoir le remboursement de l'allocation de chauffage dans les frais de combustible de chauffage utilisé.

En conséquence, j'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date :

Signature :



.be



Handicontact

Le projet Handicontact, également appelé référent de proximité, vise une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein des communes via la création d'un réseau local d'information, d'aide et de soutien aux personnes concernées et à leur entourage. Le but est d'informer, orienter et accompagner les personnes handicapées, ainsi que leurs proches, vers le ou les services capables de répondre à leurs besoins.

Missions :

- ✓ Recevoir la personne, l'informer et l'aider à traduire sa demande dans le but de trouver avec elle les services de proximité qui pourront l'aider.
- ✓ Informer les autorités communales des besoins de la population handicapée.
- ✓ Donner les informations sur les initiatives favorisant l'intégration et la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la commune.
- ✓ Aider les personnes et les familles à effectuer les démarches auprès des différents services (administration, CPAS...).

Notre Handicontact, Madame Julie DEOM, est à votre disposition au CPAS de Nassogne, sur rendez-vous au 084/370.390, du lundi au vendredi.



Permanences ouvertes au CPAS

Pour toute demande de renseignement ou aide administrative (par exemple: démarches pour un logement social ou une maison d'accueil, une demande de prime MEBAR, une aide pour solliciter un plan de paiement auprès du SPF Finances, de la Région wallonne...), **une permanence est accessible au CPAS, sans rendez-vous, tous les mercredis de 13h30 à 15h30.**

Attention, si votre demande concerne une demande d'aide sociale ou d'un revenu d'intégration sociale, il est impératif de solliciter un rendez-vous auprès d'une assistante sociale au 084/370.390.



Offre internet sociale

Depuis le 1^{er} mars 2024, un nouveau système de tarif social pour les télécommunications appelé « offre internet sociale » est entré en vigueur.



L'offre internet sociale est un tarif maximum avantageux pour une connexion internet fixe qui doit répondre à une série d'exigences techniques minimales.

Il s'agit d'une mesure visant à fournir un accès à l'internet à un plus grand nombre de personnes ou de familles en situation de vulnérabilité.

L'offre internet sociale prévoit deux formules de tarification :

- > soit une formule au prix maximum de **19 € par mois**
 - pour l'internet fixe;
 - à des vitesses minimales de 30 Mbps (download) et de 4 Mbps (upload);
 - comprenant au moins 150 Go de données.
- > soit une formule au prix maximum de **40 € par mois**
 - pour l'internet fixe;
 - à des vitesses minimales de 30 Mbps (download) et de 4 Mbps (upload);
 - comprenant au moins 150 Go de données;
 - en combinaison avec au moins un ou plusieurs autres services (par exemple, télévision et/ou téléphonie et/ou téléphonie mobile...) en fonction de l'opérateur télécom.

Si vous pensez avoir droit à l'offre internet sociale, vous pouvez la demander auprès des opérateurs télécoms suivants :

- ✓ VOO
- ✓ Proximus

Les autres opérateurs télécoms peuvent la proposer, mais ne sont pas tenus de le faire.

Attention

Avant de changer d'abonnement, vérifiez que l'offre internet sociale correspond aux besoins de votre ménage. En effet, une personne qui opte pour l'offre internet sociale ne peut plus par la suite obtenir l'ancienne réduction sociale. À partir du 01/03/2024, il n'est plus possible de demander l'ancien tarif social.

Les deux régimes ne peuvent pas être combinés. Un ménage ne peut compter qu'un seul bénéficiaire de la réduction sociale ou de l'offre internet sociale.

Votre demande pour bénéficier de l'offre internet sociale doit être introduite auprès de votre opérateur fournissant l'internet fixe.

Pour toute question concernant l'offre internet sociale, veuillez contacter le SPF Économie au numéro 0800 120 33 ou par e-mail à info.eco@economie.fgov.be.

Découvrez les opportunités de travail avec le dispositif ALE

Dans votre commune, votre Agence Locale pour l'Emploi vous propose des activités variées pour dynamiser votre réinsertion professionnelle.

Avantages

- La possibilité de travailler près de chez vous, une intervention dans vos frais de déplacement.
- Une flexibilité dans vos horaires de travail.
- De l'expérience professionnelle supplémentaire.
- Un complément de revenu à vos allocations.
- Une assurance qui couvre les accidents de travail.
- Un suivi de vos prestations.
- L'accès à nos formations (ex.: permis de conduire).

Conditions

Être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé depuis 12 mois et bénéficier d'allocations (depuis au moins 1 jour).

ou Avoir moins de 45 ans et bénéficier d'allocations de chômage (ou d'insertion) depuis au moins 2 ans.

ou Avoir 45 ans ou plus et bénéficier d'allocations de chômage (ou d'insertion) depuis au moins 6 mois.

ou Avoir bénéficié pendant au moins 24 mois d'allocations de chômage (ou d'insertion) au cours des 36 mois précédant l'inscription à l'ALE.

ou Bénéficier du revenu d'intégration sociale ou d'une autre aide sociale financière équivalente

Activités

Encadrement dans les écoles, aide à domicile, petit entretien de jardin, aide pour accomplir des formalités administratives, garde d'enfants, petits travaux de réparation, activités horticoles et agricoles...

Ces activités s'exercent dans différents contextes: chez un particulier, dans une administration, une ASBL, une école ou dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture.

Plus d'infos ?



Agence Locale pour l'Emploi avec le **forem**

Benoit Bentz - Collaborateur ALE - FOREM

Nassogne - La Roche - Tellin

0476/034.457 - ale.nassogne@skynet.be

Du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

CROIX-ROUGE
de Belgique



La vestiboutique de la Croix Rouge de Nassogne



La vestiboutique est un lieu de dépôts et de vente de vêtements et objets de petite brocante.

Nous sommes ouverts tous les mercredis de 13h15 à 17h, 57, rue de Lahaut à Nassogne (sous les garages communaux).

La vestiboutique est maintenant également ouverte le troisième samedi du mois, de 9h30 à 12h30 : les samedis 18 mai, 15 juin, 20 juillet, 17 août ...

Bienvenue à tous, nouveaux et clients habituels !

Repas mensuels du CPAS

Prochaines dates:

20/06/2024 | 18/07/2024 | 22/08/2024

12 h | Maison rurale de Nassogne



Nous vous proposons un potage, un plat chaud et un dessert au prix de 12 €/personne (1/4 vin et eau compris).

Cette activité est accessible à tout habitant de l'entité de Nassogne, quel que soit son âge, sa condition sociale ou familiale.

Le service mobilité est également à votre disposition (à réserver en même temps que votre repas).

Réservation indispensable pour le vendredi précédant le repas au plus tard: 084/370.390.

Seuls les paiements par Bancontact sur place sont acceptés (possibilité de paiement sans contact).

Attention, le nombre de places est limité ! Ne tardez pas à vous inscrire.



Conseil
Consultatif
Communal
des
Aînés de Nassogne



Commune de Nassogne

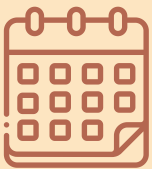


Conférence

Envisager aujourd'hui son chez-soi de demain

J'y pense : quand, comment et où ?

S'adresse aussi bien aux Séniors qu'à leur famille



Vendredi,
21 juin 2024



Salle Polyvalente
(à côté du centre médical)
Nassogne



14h
Durée de 1h30



La conférence sera
suivie d'une collation
offerte

Réservation souhaitée :

084/21.13.62 (Francis)

0476/47.29.67 (Colette)

Vous souhaitez bénéficier du
service mobilité ? Nous vous prions de
le préciser lors de votre inscription.



Intervenant :

senoah asbl

SENIORS • OBSERVATOIRE • ACCOMPAGNEMENT • HABITATS

Org : CCCA (Conseil Communal Consultatif des Aînés de Nassogne)

Éditeur responsable : Ghislaine Rondeaux

Démocratie et participation citoyenne des aînés

Les aînés représentent une part importante de notre population.

À Nassogne, 1000 citoyens ont plus de 65 ans ;

→ = 23% des électeurs aux européennes (droit de vote à partir de 16 ans) ;

→ = 24% des électeurs aux communales (droit de vote à partir de 18 ans).

Cette proportion est amenée à augmenter dans les prochaines années.

La qualité de vie et le rôle des aînés dans la société actuelle sont des enjeux cruciaux qui nécessitent des réponses solides de la part des autorités publiques.

Il faut constater que de nombreux citoyens, y compris des aînés, ont le sentiment que leur voix est entendue uniquement lors des élections. Entretemps, ils ont l'impression de ne pas compter et de subir de nombreuses politiques sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle.

Pour remédier à ce ressenti, il est important d'encourager les aînés, et tout un chacun, à s'impliquer davantage dans la société et dans la vie politique quotidienne, en leur permettant, par le vote, d'être acteurs à part entière et d'exprimer leurs choix individuels.

Le vote, les aînés et les politiques

L'année 2024 est marquée par plusieurs élections cruciales (le 9 juin, les européennes, fédérales, régionales, suivies le 13 octobre par les provinciales et communales).

Beaucoup d'aînés sont désireux de participer au vote. Certains éprouvent un réel désintérêt pour la politique et d'autres rencontrent des difficultés pour se rendre aux urnes.

Exercer son droit de vote permet de lutter contre l'isolement.

Voter incite à s'intéresser à l'actualité politique et à s'informer, offrant l'occasion de rester connecté avec le monde extérieur et l'opportunité d'affirmer son pouvoir de décisions sur les questions qui touchent le quotidien de chacun.

Aller voter constitue une action contre les discours discriminants et les préjugés liés à l'âge. La vision des aînés sur la société est singulière et leurs besoins sont spécifiques.

Qui mieux qu'eux pour faire entendre leur voix ?!



En décembre 2008, la commune de Nassogne a constitué un Conseil Consultatif Communal des aînés.

Pour rappel, le CCCA est une instance de participation citoyenne chargée de débattre des questions communales.

Son objectif est de représenter les préoccupations, les aspirations et les droits des aînés auprès des décideurs politiques afin d'améliorer leur qualité de vie. Il peut ainsi formuler des recommandations aux autorités locales en vue de l'élaboration de politiques tenant compte de leurs besoins spécifiques.

En vue des élections, considérant la fin du mandat des membres du CCCA actuel, nous présenterons un rapport d'activités de nos 6 années de mandat.

OZONE et FORTES CHALEURS
SOYONS SOLIDAIRES

AIDONS LES PERSONNES ISOLÉES ET SENSIBLES QUI NOUS ENTOURENT!

Wallonie familles santé handicap
AVIQ

SOYONS SOLIDAIRES

En présence d'une forte chaleur ou pics d'ozone, soyez vigilants avec les personnes de votre entourage, et particulièrement avec les personnes les plus sensibles :

- bébés et enfants en bas âge,
- seniors,
- malades chroniques,
- personnes sous traitement régulier,
- personnes isolées.

QUELQUES CONSEILS en cas de fortes chaleurs et pics d'ozone...

- Buvez au moins 1,5 L d'eau avec des sels minéraux (thé, tisane, bouillon froid...)
- Restez à l'intérieur, particulièrement en cas de pics d'ozone et au moins de 11 à 15h (moments les plus chauds).
- Fermez les fenêtres, tentures, stores et volets pendant la journée et aérez pendant la nuit, quand les températures sont retombées.
- Cherchez l'ombre et les endroits frais.
- Si vous devez fournir des efforts intenses, prévoyez-les de préférence tôt le matin ou le soir après 20 heures.
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches plus fragiles.
- Évitez l'alcool et les boissons sucrées.
- N'abandonnez jamais une personne ou un animal dans votre voiture en stationnement.

QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE ?

- Prévenez immédiatement le médecin traitant ou de garde
- Si la personne est confuse et présente une température anormalement élevée, appelez immédiatement le 100 ou le 112

Et de toute façon, en attendant le médecin...

- Offrez de l'eau à la victime, humidifiez ses vêtements et assurez-lui un apport d'air frais

TROUBLES LIÉS AUX FORTES CHALEURS

- ✓ Douleurs musculaires, crampes, spasmes.
- ✓ Faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration abondante, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements.
- ✓ Le « coup de chaleur » : l'organisme ne parvient plus à contrôler sa température, qui peut dépasser les 40°. La peau est rouge et sèche. La personne est confuse. Sans assistance médicale, le coup de chaleur peut mener jusqu'au coma.

Les personnes ISOLÉES ET/OU ÂGÉES nécessitent davantage d'attention par temps chaud.

TROUBLES LIÉS AUX PICS DOZONE

- ✓ Essoufflement suite à des problèmes cardiaques et/ou respiratoires.
- ✓ Irritations des yeux.
- ✓ Maux de tête.
- ✓ Maux de gorge.

Aide numérique pour des aînés: quels sont vos besoins ?

La commune disposera très prochainement d'un Espace public numérique (EPN) proposant, aux citoyennes et citoyens, un accès à du matériel informatique, à internet et à des formations diverses et variées liées à l'utilisation de logiciels ou d'appareils numériques.



Osons le numérique
osonslenergie.be

En parallèle, la Commune a été retenue pour un projet visant le renforcement de l'autonomie des seniors face aux usages numériques. Pouvoir bénéficier d'un accompagnement est en effet essentiel pour les aînés afin d'approprier tous les aspects du numérique et maintenir une certaine autonomie dans la gestion quotidienne de leurs démarches, notamment administratives. Outre l'accompagnement individuel, un programme de formations spécifiques sera établi en étroite collaboration avec le Conseil Consultatif des Aînés.

Afin d'évaluer les besoins et attentes et de proposer des solutions adaptées, le CCCA vous invite à nous faire part des thèmes qui vous intéressent plus spécialement.

Smartphone ou tablette

1. Utiliser son smartphone
2. Gérer et classer les pièces jointes
3. Utiliser un GPS
4. Installer une application
5. Gérer la voix, l'écrit et l'image avec Skype, Messenger et Whatsapp
6. Utiliser Facebook
7. Faire des recherches sur internet
8. Gérer le compte en banque
9. Regarder des séries sur mon smartphone

L'ordinateur

10. Gérer son ordinateur et la sauvegarde des fichiers
11. Faire des recherches sur internet
12. Gérer son compte en banque
13. Gérer les mails, contacts et l'agenda
14. Utiliser la voix et l'image pour communiquer
15. Classer des photos et des fichiers
16. Jouer via internet
17. Connecter ordinateur, smartphone et tablette
18. Utiliser la saisie vocale pour écrire une lettre
19. Gérer les mises à jour Windows

Problèmes communs

20. Les arnaques et les fausses informations sur le net
21. La sécurité sur internet
22. Faire des achats sur internet
23. Établir un itinéraire et utiliser streetview
24. Consulter son dossier médical
25. Réaliser les démarches administratives via l'E-Guichet
26. Travailler les photos et faire un livre photo
27. Sauvegarder des fichiers dans le cloud
28. Utiliser les outils de vidéoconférence (Microsoft Teams, Google Meet...)
29. Utiliser la connexion sécurisée avec la carte d'identité électronique (EID) ou Itsme
30. Utiliser la boîte électronique «My ebox»
31. Utiliser « IZIMI » comme coffre-fort numérique au niveau notarial

Inscrivez les n° des thèmes que vous aimeriez approfondir:

Autres souhaits/suggestions:

Transmettez votre liste et suggestions à l'EPN de Nassogne

- ✓ via un membre du CCCA ;
- ✓ à l'administration communale - Place communale, 2 - 6950 Nassogne ;
- ✓ ou par mail à epn@nassogne.be.





Le Plan Communal de Développement de la Nature

Retour sur la bourse aux plantes et aux graines

En prévision des semis et plantations de début de printemps et animés par la volonté de partager leur passion du jardinage, quelques citoyens membres du PCDN ont organisé cette 1^{re} bourse d'échange de l'année.



En collaboration avec le Centre Culturel, c'est la date du 17 mars qui fut retenue afin de créer une synergie dans le cadre du festival 'A travers Champs', festival du film sur la ruralité. L'asbl 'Nature et Progrès' a animé une conférence très intéressante et participative sur la thématique des semences et de la perte de biodiversité ;

c'était également l'occasion de se documenter sur cette association et ses missions.

Un livret a aussi été réalisé à l'occasion de cet événement: vous pouvez vous le procurer sur simple demande auprès du service de l'environnement



(084/220.753 - environnement@nassogne.be). Ce carnet présente les livres en rapport avec la thématique du jour qui sont disponibles à la bibliothèque communale ; il détaille également de manière très claire les différentes techniques de reproduction végétale.

Nos plus vifs remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré avec enthousiasme à la réussite cet après-midi de partage. Convivialité et participation étaient au rendez-vous.

La prochaine bourse d'échange aura lieu le dimanche 6 octobre. Réservez déjà la date !

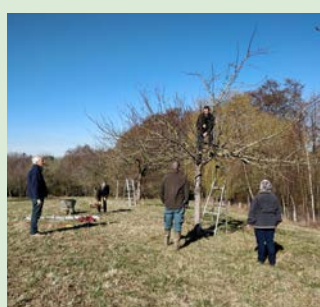
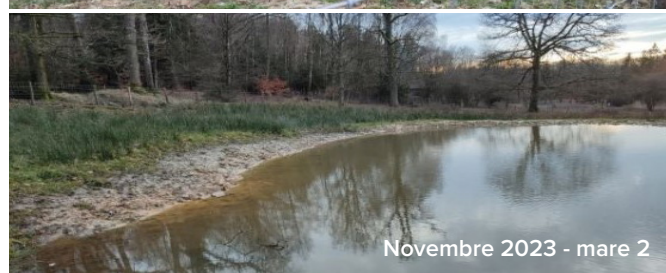
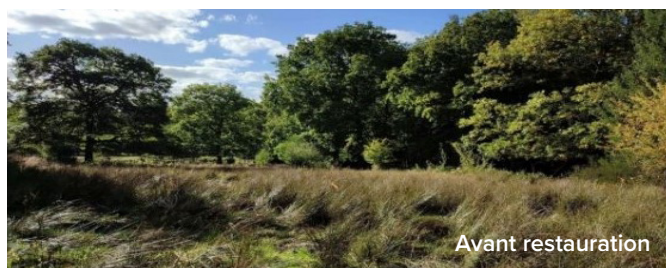
Restauration écologique du Pré Lacroix

La zone Natura 2000 qui se trouve au nord-est du Château du Bois, dans le fond du Pré Lacroix est un milieu ouvert prioritaire qui a fait l'objet d'un chantier de restauration en juin 2023:

- coupe de ligneux et broyage
- installation d'une clôture à ovins pour l'écopâturage
- creusement de 2 mares

La commune a confié cette restauration à Natagriwal asbl, déjà partenaire sur notre territoire, notamment dans le dossier des mares agricoles.

Les bienfaits de ces travaux de restauration sont multiples pour la biodiversité que ce soit par la création d'un milieu favorable au maintien du triton crêté et d'autres espèces d'amphibiens menacés, ou encore par la remise en état du milieu ouvert et l'installation de l'écopâturage.



Appel aux bénévoles pour la taille et l'entretien des arbres fruitiers dans les vergers communaux

Comme chaque année, le PCDN et le service environnement de la commune font appel aux bénévoles pour la taille et l'entretien des arbres fruitiers des vergers communaux. Cette journée est également l'occasion d'en apprendre plus sur l'entretien des arbres fruitiers. La date sera fixée dans le courant du mois d'août en fonction de la météo.

Pour tout renseignement et inscription: 084/22.07.53 - environnement@nassogne.be

Ambassadeurs de la propreté



Du 21 au 24 mars derniers, 6 équipes de citoyens, 2 écoles et 1 association du grand Nassogne ont consacré de leur temps pour ramasser les déchets jetés dans la nature par des personnes inciviques. 193 personnes ont ainsi récolté 69 sacs de déchets soit un total estimé de 365 kg. Un nombre qui reste malheureusement très élevé !

FÉLICITATIONS ET MERCI à toutes ces personnes dont l'engagement témoigne d'un souci du maintien d'un cadre de vie agréable et sain à Nassogne.

Le Grand Nettoyage était également l'occasion pour certains de lier l'utile à l'agréable, car, il faut le souligner, cette action fut aussi un moment de convivialité (goûter ou apéro entre amis après l'effort).

Nous vous donnons rendez-vous en 2025 et, qui sait, peut-être choisirez-vous également de rallier ou d'organiser une formule plus sportive comme cela a été organisé en Wallonie: en VTT ou en jogging (on parle alors de 'plogging').



Envie de passer à l'action toute l'année ? Devenez Ambassadeur de la propreté !

Ne les oublions pas: 15 équipes d'Ambassadeurs de la propreté sont actives sur l'entité de Nassogne. MERCI à eux pour cet engagement citoyen continu.

L'Ambassadeur de la Propreté c'est tout le monde ! Entreprises, écoles, associations et citoyens, tout le monde peut le devenir !

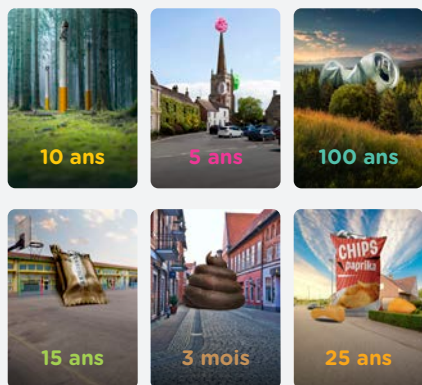
Seul(e) ou en groupe, l'Ambassadeur adapte librement la fréquence de ses ramassages en fonction de la quantité de déchets constatés. Il s'engage à agir en tant que citoyen responsable et à respecter quelques règles simples et de bon sens via la signature d'un charte avec BeWapp. Du matériel spécifique lui est fourni gratuitement afin de passer à l'action.

En savoir plus ou vous inscrire ? Scannez le QR code ou contactez le service environnement au 084/220.753 (Catherine Leva).

Plus d'infos :



Tout ce temps pour se dégrader, c'est énorme !



Les déchets, c'est à la poubelle,
jamais par terre.
Plus d'information sur idelux.be



Tout ce temps pour se dégrader, c'est énorme !

La Commune de Nassogne participe à la campagne de sensibilisation autour de la thématique des déchets jetés dans la nature.

Cette participation se manifeste par

- de l'affichage spécifique dans les lieux publics ;

- la mise à disposition de cendriers de poche et de poubelles de voiture, au guichet de la maison communale, à l'office du tourisme et à la bibliothèque.



Ces déchets dits «sauvages» nuisent à la beauté de notre commune, mais, surtout, ils polluent nos sols. Les jeter n'importe où n'a aucun sens, d'autant que pour chacun d'eux, il existe une collecte appropriée.

Restons courtois, jetons nos déchets là où il se doit !

Les durées mentionnées ci-dessus sont indicatives. Les temps de dégradation varient en fonction de la nature des matériaux mais également suivant des facteurs extérieurs tels que le climat, la température, le nombre d'usages de l'objet...

Des plantes vivaces dans les jardinières de la Maison communale



Depuis le 8 mars, les fenêtres de la Maison communale et les parterres ont été garnis de plantes vivaces, lesquelles sont venues compléter les bulbes printaniers déjà présents qui nous apportent la couleur et la gaieté dès la fin de l'hiver.



Le choix des plantes à fleurs vivaces pour les jardinières peut paraître étrange, mais il se justifie à plusieurs égards:

- ✓ Le choix de plantes mellifères et indigènes est beaucoup plus vaste ; celles-ci contribuent au développement de la biodiversité ;
- ✓ Le travail de plantation annuel est supprimé, les espèces choisies résistent jusqu'à -15 degrés ;
- ✓ Les vivaces sont moins consommatrices d'eau que les plantes annuelles, car leur réseau racinaire est plus important dès la deuxième année ;

- ✓ L'entretien est limité au nettoyage de mi-saison (juin) et à la taille d'entretien en fin de saison (novembre ou mars) ;

- ✓ La plupart sont non sujettes aux maladies.

La commune a bénéficié des conseils d'une architecte paysagiste en ce qui concerne le choix de toutes les espèces, de même pour l'organisation de celles-ci dans les parterres. La Région wallonne, département de la nature et des forêts, subsidie à 100 % le fleurissement des parterres et les conseils.



La rubrique zéro déchet

Testé et approuvé: la fabrication d'un savon de vaisselle solide au très bon moussant et dégraissant ! C'est facile, rapide, bon marché et cela réduit les déchets dans votre sac bleu.



Pour préparer un bloc de 60 g de savon de vaisselle:

Ingrédients

- 54 g de sodium cocoyl isethionate (SCI)
- 8 g de cristaux de soude
- 6 g de savon noir
- 15 ml d'eau

Préparation

- Porter l'eau à ébullition dans une casserole.
- Dans un bol, délayer le savon noir dans l'eau ; réserver.
- Dans un autre bol, verser le SCI et les cristaux de soude ; casser les grumeaux.
- Verser l'eau savonneuse sur les poudres.
- Placer quelques minutes au bain-marie jusqu'à obtenir une texture homogène.
- Retirer du feu et mettre directement dans un moule.

Le port du masque est recommandé lors de l'utilisation du SCI, car ce produit est un tensioactif légèrement irritant !

Merci à Laetitia Dislaire (Nassogne) d'avoir partagé sa recette.

TIQUES

QUELQUES CONSEILS POUR PRÉVENIR & RÉAGIR



Saviez-vous que...

La plupart des morsures de tiques surviennent lors d'une promenade ou activité en forêt, dans des prairies, des dunes, des espaces verts, des jardins ?

AVANT
Prévenir

COMMENT ÉVITER UNE MORSURE?
✓ Portez des vêtements couvrant les bras et les jambes.
✓ Restez sur des sentiers battus lors d'une promenade.
✓ En période estivale, utilisez un répulsif pour insectes de préférence de type DEET (30-50%).

APRÈS
Inspecter

Inspectez méticuleusement tout le corps de haut en bas et particulièrement les zones de plis, dans le cou et derrière les oreilles.
Attention! Les tiques sont très petites.

EN CAS DE MORSURE
Réagir

Enlevez la tique avec une pince ou une carte adaptée sans lui comprimer le corps.
Bon à savoir
Vous pouvez signaler la morsure de la tique sur le site Internet tiqueset.scienano.be
E. scienano

PENDANT 30 JOURS
Surveiller

Désinfectez la zone de la morsure et surveillez-la pendant 30 jours.
En cas d'érythème migrant (rougeur grandissante) ou de symptômes grippaux:
CONSULTEZ UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE!

Le moustique tigre. Soyons vigilants !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance particulière en Belgique. Sciensano et l'Institut de Médecine tropicale d'Anvers surveillent la prolifération du moustique tigre par le biais d'une plateforme participative où les citoyens peuvent signaler la présence de ces insectes en téléchargeant leurs photos.



Plus d'infos :



Comment reconnaît-on un moustique tigre ?

Le moustique tigre est un petit moustique noir, généralement entre 4 ou 5 mm, mais pouvant aller jusqu'à 9 mm de longueur. On le reconnaît à la ligne blanche à l'arrière de sa tête et son dos, aux 5 rayures blanches sur ses pattes et au bout entièrement blanc de la dernière section de ses pattes arrière.



Le moustique tigre est très agressif (de jour) lorsqu'il cherche à se nourrir. Il peut être vecteur de certains virus exotiques s'il a au préalable piqué une personne infectée.

Cycle du moustique tigre

Le moustique tigre a besoin d'eau stagnante pour se reproduire. La femelle pond ses œufs sur une surface solide (par exemple à l'intérieur d'un pot) au-dessus ou à côté de l'eau. Une fois que les œufs entrent en contact avec l'eau, ceux-ci éclosent et le développement du moustique se poursuit dans l'eau.

La saison active du moustique tigre dans les climats tempérés débute aux alentours de fin avril ou début mai et dure jusqu'en octobre ou début novembre. La pluie durant ces saisons leur donne de multiples gîtes où pondre leurs œufs et les températures plus chaudes favorisent le développement de leur population.

Les œufs du moustique tigre sont résistants à la sécheresse, pouvant survivre près d'un an sans eau. En hiver, ces moustiques et leurs œufs hibernent et peuvent survivre dans cet état à de basses températures, ce qui a favorisé leur expansion géographique comparé à d'autres espèces tropicales.

Prévention

- ✓ Vider l'eau stagnante non utilisée ;
- ✓ Mettre les pots de fleurs, récipients, seaux, jouets, brouettes vides à l'intérieur/sous un abri, ou les retourner ;
- ✓ Changer l'eau des oiseaux ou des animaux tous les 5 jours ;
- ✓ Couvrir les tonneaux d'eau de pluie avec un moustiquaire ;
- ✓ Tendre les bâches pour que l'eau ne stagne pas dessus ;
- ✓ Nettoyer les gouttières pour que l'eau s'évacue ;
- ✓ Entretien des cimetières, changer l'eau des vases régulièrement.

Surveillance par les citoyens

Si vous pensez avoir observé un moustique tigre, rendez-vous sur le site <https://surveillancemoustiques.be> ou sur l'application « Surveillance Moustique » sur smartphone.

Vous pourrez ainsi aider Sciensano à surveiller l'évolution de la présence du moustique tigre en Belgique.



Des subsides et des conseils pour accompagner vos projets de plantations de haies et d'arbres

Vous avez des projets de plantation, mais vous ne vous êtes pas encore décidés ? Même si l'objectif de la Région wallonne (400 km de nouveaux arbres plantés d'ici 2030) est déjà atteint, vous avez toujours la possibilité de demander un financement et un accompagnement de votre projet, dans le cadre du programme 'Yes We Plant'.

Les projets subsidiés sont :

- ✓ Haies vives: la longueur totale des plantations est d'au moins 20 m en zones d'habitat et d'habitat à caractère rural ; d'au moins 100 m au total en zone agricole.
- ✓ Alignement d'arbres: plantation de 200 arbres maximum.
- ✓ Verger: plantation de minimum 15 arbres.
- ✓ Entretien d'arbres têtards: minimum 10 arbres.

La part de financement de la Région wallonne s'élève à maximum 80% du montant des factures.

Plus d'infos :



Du 3 au 28 juin 2024, c'est reparti pour le 3^e marathon du tri !

25 % des citoyens ne trient pas correctement leurs déchets. C'est vrai, ce n'est pas toujours facile ou pas la priorité. Mais vu toutes les conséquences négatives que cela engendre, IDELUX Environnement, en collaboration avec notre Commune et Fost Plus, renforce à nouveau les contrôles et la sensibilisation au tri des déchets.

25 % de citoyens ne trient pas encore leurs déchets

Aujourd'hui, la majorité des citoyens a compris les enjeux liés au tri des déchets. Nous les en remercions.

Néanmoins, comme l'a montré le dernier marathon du tri, 25 % des citoyens ne trient pas encore correctement leurs déchets.

C'est vrai, ce n'est pas toujours facile ou pas la priorité. Mais ces erreurs de tri ont des conséquences importantes sur le coût de la gestion des déchets, et donc sur votre taxe, et sur l'environnement.

Aussi, pour que chacun participe à l'effort collectif, IDELUX Environnement renforcera à nouveau les contrôles qualité des sacs et duobacs lors du 3^e marathon du tri prévu en juin 2024.

Concrètement, que se passe-t-il durant le Marathon du tri ?

Avant le passage du camion, vos déchets seront contrôlés par les équipes d'IDELUX afin de vérifier le respect des règles de tri.

À la suite de ces contrôles, vous pourriez recevoir un autocollant rouge sur votre sac-poubelle/duobac et un feuillet explicatif dans votre boîte aux lettres.

Cela signifie que les contrôleurs ont constaté des erreurs de tri. Dans ce cas, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez rectifier le tri et ressortir vos déchets correctement triés lors de la prochaine collecte.

Quelles sont les 4 erreurs de tri les plus fréquentes ?

- Du verre dans les déchets résiduels !
- Des piles dans les sacs bleus PMC !
- Des emballages en plastique ou en aluminium dans les déchets organiques !
- Tous les déchets mélangés dans la même poubelle !

Quelles sont les conséquences du mauvais tri ?

D'un point de vue environnemental, les erreurs de tri engendrent une perte de matière à recycler qui est dommageable, car le recyclage est évidemment préférable à l'incinération. Il permet en effet de réutiliser des matières et ainsi de réduire l'extraction des ressources naturelles.

Les erreurs de tri nuisent également aux filières de valorisation mises en place.



D'un point de vue économique, les erreurs de tri ne sont pas neutres non plus. Il faut savoir que la collecte et l'incinération des déchets résiduels sont à charge des communes et donc, via le principe du coût-vérité, à charge des citoyens à travers leur taxe déchets.

En revanche, la collecte et le recyclage des emballages PMC sont financièrement pris en charge par les entreprises ayant mis ces emballages sur le marché, à travers l'asbl Fost Plus. Ce qui veut dire qu'un emballage PMC mal trié et jeté avec les déchets résiduels coûtera plus cher à la collectivité que s'il est correctement jeté dans le sac bleu.

Enfin, sachez qu'une simple erreur de tri peut entraîner des conséquences importantes. Par exemple, une seringue jetée à la poubelle peut blesser le personnel de collecte ; des piles, des batteries ou des déchets électroniques peuvent provoquer des incendies ; une barre de fer dans un conteneur peut casser la presse d'un camion ; des verres brisés augmentent l'usure des machines...

Pour éviter de voir vos poubelles laissées sur place...

1. Révisez les consignes de tri

Vous trouverez toutes les consignes dans votre calendrier des collectes ou sur le site www.idelux.be/fr/trier-mes-dechets.

2. Testez vos connaissances

Participez au quiz sur www.marathondutri.be. Vous découvrirez quel trieur vous êtes et vous aurez peut-être la chance de gagner des rouleaux de sacs bleus PMC ou un panier de produits du terroir.

3. Vous avez encore une question sur le tri de déchets ?

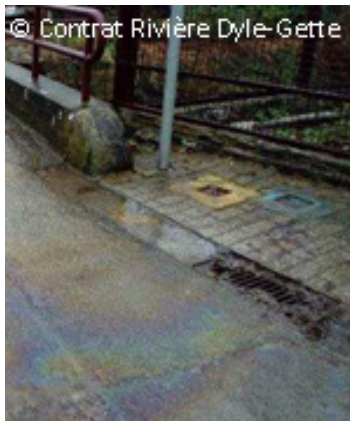
Contactez IDELUX Environnement au 063 231 987 (tapez 4), du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Plus d'infos ?



sur www.idelux.be
et sur la page Facebook IDELUX Environnement & Eau

© Contrat Rivière Dyle-Gette



Une goutte de mazout peut contaminer 1.000 litres d'eau

Le mazout et l'essence sont des hydrocarbures qui constituent des polluants majeurs pour nos cours d'eau et les nappes souterraines, tout comme les huiles minérales et les lubrifiants pour moteur.

S'ils parviennent jusqu'à un avaloir (cf. photo), ils finissent dans le cours d'eau où ils forment un film à la surface de l'eau. Ce film empêche l'oxygène de s'y dissoudre (un litre d'huile de vidange suffit à recouvrir d'une fine pellicule une surface de 2.000 m² !) et réduit la capacité autoépurative de l'eau.

Durant les périodes de sécheresse que nous connaissons de plus en plus fréquemment, ils ne peuvent être dilués et ont un impact encore plus important sur la qualité de l'eau et sur la vie aquatique.

Si les hydrocarbures atteignent les nappes phréatiques, l'eau captée devient impropre à la consommation.

Quand ils se retrouvent dans le réseau d'égouttage, ils compromettent le bon fonctionnement des stations d'épuration.

En outre, la dépollution occasionne des coûts très importants.

Autant de bonnes raisons de vérifier régulièrement l'étanchéité et la conformité de votre cuve à mazout.

Voici un rappel des recommandations pour éviter les catastrophes :

- ✓ Système antidébordement – sifflet.
- ✓ Pas de jauge extérieure.
- ✓ Éviter d'installer votre cuve dans un endroit humide.
- ✓ Prémunissez-la des chocs.
- ✓ Assurez-vous d'avoir accès à toutes les faces de la cuve.
- ✓ Protégez-la de la corrosion.
- ✓ Inquiétez-vous à la moindre odeur suspecte ou si vous constatez une consommation excessive.
- ✓ Pour éviter les actes malveillants, sécurisez les conduites de remplissage (cadenas par exemple).

Faites appel tous les 3 ans à un technicien agréé pour un contrôle par ultrasons.

Vous trouverez la liste des experts agréés sur le site <http://owd.environnement.wallonie.be>

Rappel: tout dépôt de mazout de plus de 3.000 litres, même réparti en plusieurs réservoirs, doit obligatoirement être déclaré à la commune.

La procédure ne prend que quelques minutes via le site internet <https://www.wallonie.be/fr/demarches/effectuer-une-declaration-d'environnement-pour-un-etablissement-de-classe-3>

En zone de prévention de captage, les citernes à double paroi sont obligatoires.

Le Fonds PROMAZ peut, à certaines conditions, intervenir financièrement lors de la réalisation de travaux d'assainissement d'une pollution due à une fuite de réservoir de mazout de chauffage et/ou de ses tuyauteries, et ce, quelle que soit la capacité du réservoir. N'hésitez donc pas à faire appel au fonds Promaz (www.promaz.be). L'inscription pour une intervention de ce Fonds est possible jusqu'au 28 février 2025.

Plus d'infos sur <http://environnement.wallonie.be/citernes-mazout/Reservoirs-mazout.pdf>



Si vous constatez une pollution, contactez SOS Environnement au 1718



Un message du **Contrat de rivière Lesse**
084/226.665
www.crlesse.be



Pyrale du buis: des chenilles ont déjà été détectées !

En hiver, la pyrale est présente sous forme de jeunes chenilles et de chrysalides cachées dans les buissons. Au printemps, des déjections vertes et sèches sont des indicateurs de la présence de l'insecte. De mars à octobre, 3 générations peuvent se succéder. Une surveillance attentive s'avère nécessaire pour détecter au plus vite la présence de la chenille.

Prévenir plutôt que guérir:

- Repérez et détruisez les chenilles hivernantes.
- Taillez les buis en leur laissant suffisamment d'espace ; les plants dont la ramure est plus aérée sont davantage épargnés.

- Poudrez les feuilles avec de la poudre de lave.
- Installez à partir de mai des pièges munis d'une phéromone spéciale pyrale du buis. Si les attaques persistent, renouvelez les capsules de phéromones tous les mois jusqu'en septembre.

Le service travaux attire particulièrement l'attention sur les buis qui se trouvent sur les concessions dans les cimetières.

Infos et conseils: www.adalia.be/pyrale-du-buis

Une quinzaine pour tous les âges

À nouveau, la Bibliothèque communale a participé à la campagne « Semaine de l'Intergénération » ; une manière de faire vivre l'intergénération et de proposer des activités en lutte contre l'exclusion sociale. Un programme haut en couleur fut donc établi afin de favoriser le décloisonnement et de créer des liens durables.



Ados vs Mamys – Dimanche 14 avril

Ce dimanche d'avril inaugurerait notre quinzaine, contribuant à une société où chacun a une place à part entière.

Une après-midi qui clôturait aussi le projet littéraire d'une année et qui se déroulait sous forme de petit concours entre les binômes présents : un aîné – un jeune !

Entre mots croisés, quizz musical, dégustations à l'aveugle, questions sur le contenu des 4 ouvrages lus... sans oublier les épreuves buzzers, les duos se sont affrontés sagement, se dépassant l'un l'autre avec le sourire.

Bravo à nos quatre paires livresques: Mathéo/Danielle, Lou/Marie-Lou, Chloé/Marie-Anne et Gabrielle/Sabine (le duo gagnant). Vos sourires et vos yeux pétillants nous donnent envie de recommencer cette expérience riche en partage.



Envie de découvrir les livres ?

- ✓ Ma vie 4 étoiles / SUMNER
- ✓ Le temps fuit / WISS
- ✓ J'ai enlevé mamie / PONCIN
- ✓ Un parfum de bruyère / LEGENDRE

Jouons, jouez – Dimanche 28 avril

Parce que jouer n'a pas d'âge, les quinze jeunes ados de l'atelier « Jouons, jouez » se sont retroussé les manches pour préparer trois heures de jeux de société.



Une après-midi ludique, entrecoupée d'un copieux buffet sucré, où les 70 participants de tous les âges, ont pu déambuler de table en table pour découvrir des jeux tels que Wonder Woods, Fish & Cheat, Artbox, Raise, Labyrinthix...

Entre stratégie, mémoire, ambiance, bluff, rapidité, connaissances... il y en a eu pour tous les goûts !

Merci à tous les jeunes d'avoir brisé les barrières de leur timidité, d'avoir surpassé leurs peurs... vos présentations étaient au top !



Journée Pairi Daiza – Mardi 30 avril

Clap de fin pour cette quinzaine, qui n'en doutons pas, a jeté « un pont entre les générations » !

Une journée complète entre jeunes et aînés au parc zoologique de Pairi Daiza, organisée conjointement par la Bibliothèque et l'animateur de rues. Chacun, à son rythme, a pu se ressourcer, se balader et découvrir des animaux impressionnants dans des décors grandeur réelle.

Un lieu à couper le souffle pour faire un tour du monde en une journée chrono !

Nous espérons pouvoir à nouveau suggérer de tels déplacements pour créer du lien entre nos générations et renforcer la solidarité locale.

Retenons de cette belle quinzaine qu'ensemble il est possible de dépasser les clichés et de changer le regard des uns sur les autres.



Enquête sur la bib de Nassogne

Dans le cadre de notre nouveau dossier de reconnaissance, nous avons besoin de vos avis.



Formulaire à remettre à la bib'
Rue de Lahaut 3 - 6950 Nassogne
Avant le 20 juillet

Répondez aussi en ligne en scannant ce QR-code :



Vous êtes :

Un homme / Une femme / Je préfère ne pas le préciser

Vous avez :

Entre 12 et 24 ans / Entre 25 et 39 ans / Entre 40 et 64 ans / Plus de 65 ans

Votre code postal :

En quelques mots, quelle image avez-vous de la bibliothèque de Nassogne ?

.....
.....

Avez-vous fréquenté la bibliothèque de Nassogne entre 2020 et 2024 ?

OUI / NON

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

- Pour emprunter des documents (livres, jeux...) pour moi-même
- Pour emprunter des documents (livres, jeux...) pour un tiers
- Pour participer à une activité
- Autre :

Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

- La lecture et/ou les jeux ne m'intéressent pas
- Je préfère acheter mes livres, mes jeux
- Je lis des livres numériques
- Les horaires de la bibliothèque de Nassogne ne me conviennent pas
- Je ne savais pas qu'il existait une bibliothèque à Nassogne
- Je fréquente une autre bibliothèque
- L'offre n'est pas adaptée à mes souhaits
- Autre :



Selon vous, sur une échelle de 0 à 10, la bibliothèque permet-elle de développer l'imaginaire, la créativité et la curiosité ?

0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Selon vous, sur une échelle de 0 à 10, la bibliothèque encourage-t-elle le développement des pratiques culturelles (accès à la culture) ?

0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Selon vous, sur une échelle de 0 à 10, la bibliothèque privilégie-t-elle les rencontres et échanges ?

0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Selon vous, sur une échelle de 0 à 10, la bibliothèque permet-elle de renforcer la solidarité ?

0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Selon vous, sur une échelle de 0 à 10, la bibliothèque permet-elle de diversifier les pratiques de lecture ?

0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Sur une échelle de 0 à 10, recommanderiez-vous la bibliothèque de Nassogne pour ses collections ?

0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Sur une échelle de 0 à 10, recommanderiez-vous la bibliothèque de Nassogne pour ses activités ?

0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

Pour vous, quel(s) objectif(s) doit poursuivre la bibliothèque de Nassogne ?

.....

Souhaitez-vous apporter un commentaire ?

.....

.....



Un été à la bibliothèque

Vous avez entre 10 et 17 ans et une furieuse envie de tenter de nouvelles expériences et des activités stimulantes durant les vacances d'été ... alors, n'hésitez pas à découvrir le programme soigneusement concocté pour vous ! Entre jeux, enquêtes, partages, rigolades, défis, visites de musées ou d'expositions, exploration d'une ville... ou encore d'actions solidaires, il y en aura pour tous les goûts. Voici donc un petit aperçu des curieuses actions qui vous seront proposées en juillet – août.



Des journées gourmandes (6 €/journée)

⇒ **Lundi 15 juillet:** « Quizz musical et barbecue »

Une journée ludique où les notes de musique, refrains et autres couplets s'enchaîneront dans des styles très variés. Venez tester vos connaissances, devinez les chansons, reconnaissez les portraits... sous le regard avisé du chef d'orchestre « Camille » !

⇒ **Mardi 16 juillet:** « Chasse aux livres et galettes »

Quel meilleur trésor à chasser que des livres ? Un moment privilégié pour une chasse collective, qui permettra des rencontres, des échanges et des trocs, le tout sous l'œil attentif de notre cuisinier du jour.

⇒ **Mercredi 7 août:** « Fort Boyard made in Nassogne et crêpes garnies »

Une journée dynamique et engageante autour d'épreuves variées de décodage, réflexion, agilité, résolutions burlesques ou complexes... bref d'aventures inoubliables sous l'autorité de nos « Maîtres du temps ».

⇒ **Judi 8 août:** « Jeux de loups (parfois garous) et buffet pizzas »

Des jeux, des jeux et encore des jeux: d'ambiance, de stratégie, de langage, de coopération autour d'un célèbre LOUP, qui n'effrayera personne, pas même nos deux acteurs du jour !



⇒ **Vendredi 9 août:** « Tournoi stratégique et sucreries »

Le fabuleux et indispensable grand tournoi de chaque été. Une journée de concentration, d'habileté et de vitesse cérébrale pour élucider les « coups de cœur – jeux stratégiques » de l'équipe bibliothèque. Celle-ci

vous ravitaillera en sucreries pour tenir le coup et peut-être remplacer Meva la grande gagnante de l'été 2023.

Deux stages « courts » (40 €/stage)

⇒ **Les 17, 18 et 19 juillet:** « D'eau, de cartes ou de sable... »

Trois journées intensives pour explorer différents domaines et qui sait vous faire découvrir de nouvelles passions. Des heures de partage, de jeux, d'échanges d'idées, de conciliabules pour déchiffrer les énigmes redoutables et, cerise sur le gâteau, la visite d'une ville « surprise », d'un emblématique trésor culturel et d'un défi ludique.



⇒ **Les 12, 13 et 14 août:** « Levez l'a/encre »

Un peu d'eau, un peu de plume pour aiguïser vos neurones et expérimenter les nombreuses activités qui vous seront proposées durant ces trois jours. Comme une « bouteille à la mer », vous allez voyager, y compris le dernier jour, dans un lieu urbain tenu secret !

Un jeu de nuit (5 €)

⇒ **Vendredi 16 août en soirée (de 19h à 22h)**

Dans les bois, par une belle nuit d'été, vous embarquerez destination les célèbres personnages littéraires... une aventure mémorable, pour celui qui osera s'y frotter !

Deux actions citoyennes et solidaires (11 - 25 ans)

⇒ **Lundi 18 juillet:** Visite de la Ligue Braille (15 €)

Une opportunité à ne pas manquer, pour observer le quotidien des personnes déficientes visuelles : espace musée, espace bibliothèque, rencontres, parcours à l'aveugle...

⇒ **Lundi 19 août:** « Solidari'day » (gratuit)



Comme son nom l'indique, une journée solidaire, permettant la rencontre entre des jeunes nassognards et des personnes déficientes visuelles. Au programme de cet épisode 100 % gratuit et citoyen: une promenade dans les bois avec des instants « lecture », un barbecue festif tous ensemble et un quizz musical en équipes mixtes. Osez vous ouvrir à la différence et découvrir le quotidien varié des uns et des autres.

Infos et/ou réservations



**Bibliothèque communale
de Nassogne**
Rue de Lahaut, 3
6950 Nassogne
084/37.95.03

biblionassogne@hotmail.com

En balade avec l'Office Communal du Tourisme

Promenade du Coucou - Masbourg

Départ: Pont sur la Masblette à Masbourg

Balitage: losange rouge

Cette balade de 11,4 km prend son départ le long de la Masblette. La première partie traverse le village de Masbourg. Vous longerez, sur une route asphaltée, la Masblette qui coule en contrebas avant de vous aventurer dans les profondeurs des bois.

Ce magnifique chemin forestier débouche sur le petit village de Grupont (commune de Tellin). En haut du chemin, vous rencontrerez le château de Burlin.

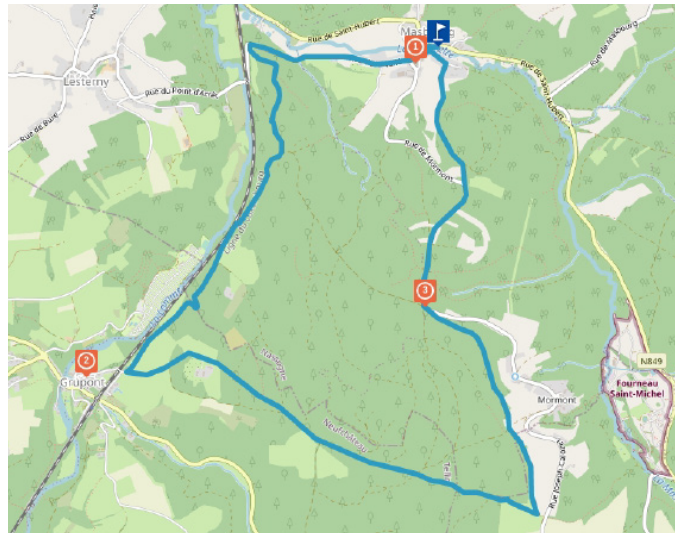
Cette balade offre de superbes points de vue sur la vallée de la Lomme et Mormont. Vous passerez également par le lieu-dit du Coucou qui vous donnera une jolie vue sur les alentours.

Cet itinéraire est extrait de la carte de promenades « Au pays de Nassogne », carte topographique 1/25000 reprenant 23 circuits pédestres balisés, disponible au prix de 7 € à l'Office Communal du Tourisme.

Le circuit est également disponible sur l'application de randonnée Cirkwi.



Nes grandes balades
Julien de Hemptinne



	11.43 km		
	3h21	Difficile	
	1h24	Difficile	
	2h45	Difficile	
	maxi 414 m		
	mini 232 m		
			294 m
			-294 m



Nes grandes balades
Julien de Hemptinne

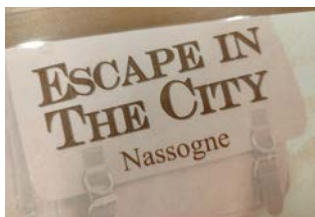


Office Communal du Tourisme de l'entité de Nassogne

Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne | 084/221.558 | office.tourisme@nassogne.be

tourismenassogne tourisme_Nassogne

Ⓞ **Période scolaire:** du vendredi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h. | **Vacances scolaires:** du mardi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h (jusqu'à 18h le vendredi). | **Les jours fériés:** de 9h à 12h et de 13h à 16h. | **Fermé les lundis et les 01/01, 01/11, 11/11 et 25/12.**



Escape in the city - Nassogne

Connaissez-vous bien Nassogne ? Par cette nouvelle activité ludique conçue comme un Escape Game, mais qui se déroule en extérieur, l'Office du Tourisme de Nassogne vous met au défi de résoudre l'énigme en 2h30' maximum.

Votre mission vous entraînera dans les rues du village, équipés d'une besace à codes, contenant tout le matériel utile, pourvu que vous trouviez les bons codes ! Observation, perspicacité et logique seront nécessaires pour résoudre cette énigme.

À vivre entre amis ou en famille, par groupe de 2 à 6 participants âgés de 10 à 77 ans, pour le prix de 25 € à 60 € par groupe, selon sa taille et sa composition (famille ou adultes uniquement).

Disponible dès le début de l'été, sur réservation via le site internet www.nassogne.be/tourisme. Des versions en néerlandais et anglais sont également en préparation.

Activité réalisée par la Maison du Tourisme Famenne-Ardenne Ourthe et Lesse, en étroite collaboration avec l'Office du Tourisme de Nassogne et avec le soutien du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural.

Vous êtes cycliste et vous souhaitez découvrir le réseau Points-Noeuds ?

Depuis l'été dernier, un réseau cyclable balisé constitué de points-noeuds couvre l'ensemble des 44 communes de la province de Luxembourg.

Ce système de balisage vous permet de concocter votre itinéraire « à la carte » et sans carte papier. Les possibilités de parcours sont infinies, en fonction de la longueur souhaitée, de votre niveau et de vos envies !

Utilisez le planificateur en ligne sur <http://province.luxembourg.be/pointsnoeuds>.



Après avoir sélectionné un point-noeud de départ et construit une balade en fonction de vos préférences, vous pourrez imprimer un road-book PDF ou télécharger le GPX de votre itinéraire pour le suivre dans votre application favorite.



Travaux sur le réseau des promenades balisées

Durant les prochaines semaines, des travaux de modification et de rajeunissement seront effectués sur l'ensemble du réseau de promenades de l'entité.

Les sentiers resteront accessibles pendant la durée des travaux, mais les promenades modifiées seront débalisées au fur et à mesure de leur avancée.

Nous mettrons tout en œuvre pour communiquer le plus précisément possible sur l'avancement des travaux, via de l'affichage sur le terrain, des publications sur Facebook et Instagram, ainsi que sur le site de la Commune (www.nassogne.be).

En raison d'aléas indépendants de notre volonté (délais administratifs, délai de livraison du matériel...), nous ne pouvons toutefois pas déterminer de date précise de début et de fin des travaux.

Au terme des travaux, une nouvelle carte IGN, reprenant l'ensemble des promenades balisées ainsi que les circuits VTT, sera mise en vente au bureau de l'Office du Tourisme, ainsi que chez nos partenaires touristiques.

L'équipe de l'Office Communal du Tourisme se tient à votre disposition pour toute information: 084/221.558 - office.tourisme@nassogne.be





Le LAN, clap troisième !

LAND ART NASSOGNE

Pour sa troisième saison, qui s'est ouverte lors du week-end de Pentecôte, le LAN – Land Art Nassogne, présente trois nouvelles installations: Apprend-tissage, de l'artiste luxembourgeoise Marylise Goffin, Les Gardiens, de Martine Meyrieux, originaire de Bourgogne, et Emergence, du collectif Artimuse originaire du Nord de la France. Ce sont donc maintenant 16 œuvres et installations qui sont visibles en permanence et librement sur le site du Pré-Lacroix.

Mais le LAN est un pôle d'art contemporain complet. En plus des installations de land art, il accueille également régulièrement des artistes en résidence dans le Château du Bois. Et, nouveauté pour cette troisième saison, différentes expositions seront présentées dans les salles du rez-de-chaussée du Château du Bois et dans le Pavillon adjacent.

De mai à septembre, ce ne sont pas moins de cinq expositions qui sont proposées, accessibles librement les samedis et dimanches de 14 h à 19 h. En voici les détails. Bienvenue !



le musée utopique de l'arbre

Enfin, rappelons que le LAN accueille également un projet d'art postal en permanence: le Musée Utopique de l'Arbre. Initié au début des années '90 par l'artiste marchois Jean-Roch Focant, le MUA a trouvé son lieu de développement idéal avec le LAN. Participez-y, soyez créatif ! Le MUA vit grâce à vos envois postaux les plus originaux les uns que les autres.

Informations complémentaires sur l'ensemble des activités sur le site internet www.landartnassogne.be

Nous n'irons plus au bois



Photographies de Michel HANIQUE

Du 18 mai au 9 juin 2024

S'inspirant de la comptine Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés, la belle que voilà ira les ramasser, le photographe namurois Michel Hanique nous propose une balade dans la forêt, aux alentours du Château du bois, en compagnie de deux de ses modèles qui font danser la nature.

Les calligraphismes

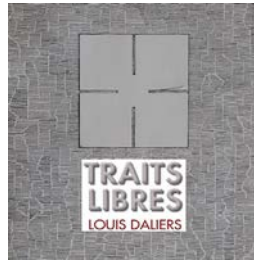


Dessins de Jack KEGUENNE

Du 18 mai au 9 juin 2024

Jack Keguenne est à l'écoute de l'écriture. En effet, son travail plastique est une forme de poésie visuelle. Par ses calligraphismes, l'artiste cherche à écrire des textes qui ne seront pas lus comme tels, c'est-à-dire cursivement, mais bien comme des tableaux, c'est-à-dire frontalement, saisissables d'un coup d'œil et lisibles dans le plan.

Traits libres



Gravures de Louis DALIERS

Du 29 juin au 21 juillet 2024

Les travaux de Louis Daliers sont d'une extrême originalité et d'une grande perfection. Il utilise notamment comme support pour ses gravures à caractère abstrait, le carton ondulé. Si ce matériau est davantage connu comme papier d'emballage et de protection, l'artiste le détourne pour en montrer toutes les subtilités. Car, en plus de l'impression d'une gravure, avec une maîtrise parfaite pour ne pas détruire les rainures du carton, il s'en amuse même pour dompter des mouvements au sein de ces rainures.

De hautes formes

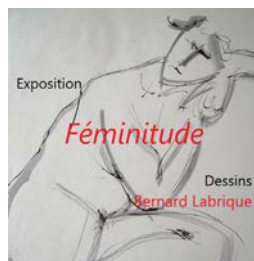


Sculptures de Hubert VERBRUGGEN

Du 27 juillet au 18 août 2024

L'œuvre sculpturale de Hubert Verbruggen s'écarte délibérément de tout discours rationnel : elle veut alerter notre sensibilité par la pureté des lignes, la simplicité des formes et la force des volumes. Elle rappelle que la beauté n'a pas d'existence objective, mais constitue le partage privilégié d'une émotion entre l'artiste et ceux qui veulent s'arrêter un instant.

Féminité



Dessins de Bernard LABRIQUE

Du 24 août au 15 septembre 2024

Les dessins de l'artiste s'articulent autour de variations au fusain et à l'encre. L'artiste explore toutes les facettes et les nuances en un trait direct et synthétique, librement accompli. Loin d'une figuration réaliste, la suggestion conduit à l'évocation, le sujet se livre dans l'immédiateté, sans aucun détour. Au cœur de son œuvre, la femme. La vie et l'œuvre de Bernard Labrique s'apparentent à une balade amoureuse conjugée au féminin pluriel. La Femme éternelle fascine l'homme et l'artiste. Elle devient son insatiable source d'inspiration, sa muse absolue, son orient, son souffle de vie.

PRODUCTEURS ET ARTISANS
LOCAUX, ANIMATIONS MUSICALES,
ANIMATIONS POUR LES ENFANTS...

NASSOGNE MARTCHÏS D'ÈMON NOS ÔTES 2024

Venez nombreux découvrir
l'artisanat local, vous régaler de
délicieux produits du terroir et
passer un moment convivial.

LES VENDREDIS
12 ET 26 JUILLET
9 ET 23 AOÛT
DE 17H À 21H

PLACE COMMUNALE
6950 NASSOGNE

Une organisation de l'Office Communal du Tourisme de Nassogne
Renseignements : 084/221.558 ou office.tourisme@nassogne.be



Editeur responsable: Marc Quirynen

NOSTALGIE V LAN

LES SAISONS DE LA PHOTO
en Grande Forêt de Saint-Hubert

EXPOSITION EN PLEIN AIR

Édition 2024-2025

PLUS DE 500 PHOTOS NATURE À DÉCOUVRIR,
TOUTE L'ANNÉE, EN GRANDE FORÊT DE SAINT-HUBERT

www.lessaisonsdelaphoto.be

LIBIN
LIBRAMONT-CHEVIGNY
NASSOGNE
SAINTE-ODE
SAINT-HUBERT
TENNEVILLE
DOMAINE PROVINCIAL DE
MIRWART
DOMAINE DU FOURNEAU
SAINT-MICHEL



Photo: Stéphane Poncelet - Photo: Stéphane Poncelet



Écoute du brame

20-21 & 27-28 septembre 2024

Nassogne | Pavillon du Laid Trou

À cette période de l'année, la forêt est en ébullition ... et la star en est le majestueux cerf et son brame. Le roi de nos forêts se fait entendre de tous pour impressionner ses rivaux.

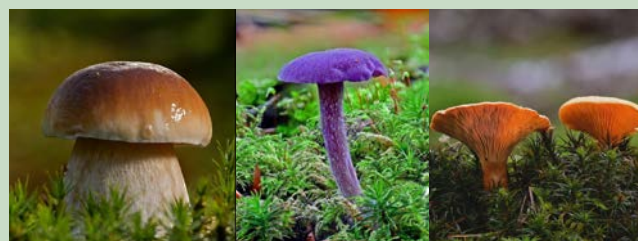
Rendez-vous au pavillon du Laid Trou à 19h. À 19h30, exposé sur les cerfs et le brame. À l'issue de cet exposé, des petits groupes se rendront, accompagnés d'un guide, sur différents sites d'écoute du brame. Pour terminer, les personnes qui le souhaitent rejoindront le Pavillon pour y discuter de leurs observations.

⇒ Événement gratuit

⇒ Inscription obligatoire: 084/221.558 ou office.tourisme@nassogne.be

Animaux de compagnie non autorisés !

Organisé par l'Office Communal du Tourisme en partenariat avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF) - Cantonnement de Nassogne.



Balade aux champignons

28 septembre 2024

Nassogne | Pavillon du Laid Trou

Girolles, cèpes, coprins, pieds de mouton, rosés des prés... Partez à la découverte du monde mystérieux des champignons, accompagnés de professionnels.

9h: rdv au Pavillon du Laid Trou, mot d'accueil et départ première balade. 12h: repas de midi. 13h: départ deuxième balade. 16h: toast aux champignons.

⇒ PAF (comprenant 1 pain saucisse, 2 boissons et 1 toast): 15 €/adulte - 7,5 €/enfant (- 12 ans)

⇒ Inscription obligatoire: 084/221.558 ou office.tourisme@nassogne.be

Animaux de compagnie non autorisés !

Prévoir un panier pour la récolte (sac en plastique interdit).

Organisé par l'Office Communal du Tourisme en partenariat avec le Comité de parents de l'École communale de Nassogne.

5^e anniversaire de la crèche communale les P'tites Chouettes



C'est le 3 décembre 2018 que les 3 premiers bambins ont été accueillis à la crèche communale les P'tites Chouettes.

La crèche était alors agréée par l'ONE pour 18 enfants équivalents temps plein. Les enfants étaient encadrés par 4 puéricultrices, une infirmière et une assistante sociale directrice. Une cuisinière assurait la préparation des repas et une technicienne de surface effectuait l'entretien des locaux.

Prendre un enfant
par la main, pour
l'emmener vers
demain...

Yves Duteuil

5 ans plus tard, le 82^e enfant est inscrit chez les P'tites Chouettes !

La crèche est, à présent, agréée par l'ONE pour 21 enfants équivalents temps plein et l'équipe d'encadrement s'est étoffée à 7 puéricultrices.

Bel envol pour les P'tites Chouettes !



Ce vendredi 26 avril 2024, le 5^e anniversaire a été fêté avec les bambins et leur famille, les autorités communales et le personnel de la crèche.

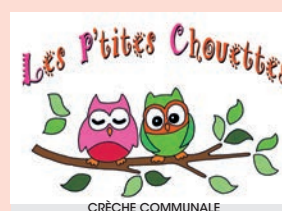
Bar, amuse-bouches, activités diverses pour petits et grands étaient au rendez-vous ! Ambiance chaleureuse !

Cet événement nous donne l'occasion de remercier les familles qui nous ont accordé et nous accordent leur confiance.

Remerciements également à Madame Arrestier, échevine de l'enfance, aux mandataires politiques, au personnel communal et à toute l'équipe de la crèche qui veille quotidiennement au bien-être des enfants.



Les crèches communales de Nassogne



Crèche Les Bisounours

Rue des Écoles, 53 - 6950 Harsin

Accueille les enfants de 0 à 3 ans, de 7h30 à 18h30.

1 section d'âges mélangés.



Crèche Les P'tites Chouettes

Rue de Saint-Hubert, 2A - 6953 Masbourg

Accueille les enfants de 0 à 3 ans, de 7h à 18h.

2 sections séparées: bébés et grands.



Agréées par l'ONE | Projets pédagogiques conformes au Code de qualité ONE
Équipes motivées et dynamiques | Pouvoir organisateur: Commune de Nassogne

Contact: Claire Mossay - 0495/548.265 - clairemossay@hotmail.com



Appel aux hôtes pour l'opération Place aux Enfants

Cette année, l'opération «Place Aux Enfants» est de retour ! Le 3^e samedi d'octobre, les enfants âgés de 8 à 12 ans sont conviés à une journée d'exploration des métiers et des passions des adultes... Rendez-vous le samedi 19 octobre 2024 !

L'organisation de cet événement ne peut se faire sans l'implication généreuse de nos hôtes d'un jour.

En ouvrant les portes de votre lieu de travail, de votre atelier ou de votre institution, vous offrez aux enfants une expérience unique. Vous pouvez également partager votre passion ou faire découvrir une association locale. Être hôte d'un jour, c'est avant tout éveiller les enfants à la citoyenneté à travers une immersion dans le monde des adultes.

Exemples d'activités proposées: cuisine, coiffure, police, pompier, scrapbooking, construction d'instruments de musique, garagiste, tricot/couture, journalisme, la ferme...

Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour aider à la préparation de l'événement et pour assister le jour J.

Si vous disposez d'un véhicule, nous recherchons aussi des personnes pour accompagner les enfants lors de leurs déplacements entre les différentes activités.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, n'hésitez pas à contacter Abdul Biyik au 0473/735.777 ou par e-mail à placeauxenfantsnassogne@gmail.com.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre aide et votre collaboration.

Stage de tissu aérien

Le tissu aérien, une discipline envoûtante du cirque, offre une expérience unique d'acrobaties aériennes. En vous hissant et en vous enroulant dans de longues bandes de tissu suspendues au plafond, vous découvrirez une fusion magique de force, d'agilité et de grâce.

Intéressé par l'apprentissage de cette discipline ? Alors, inscris-toi dès maintenant à notre stage. C'est une occasion idéale pour plonger dans l'univers envoûtant du tissu aérien et pour t'initier à ces acrobaties dans une atmosphère conviviale et sécurisée.

Plaines de Nasseigne

PLAINES DE VACANCES

DU 08/07 AU 19/07/2024
À LA MAISON DE VILLAGE DE FORRIÈRES

DU 29/07 AU 09/08/2024
À LA MAISON DE VILLAGE DE FORRIÈRES

THÈME: LES CONTINENTS
1 CONTINENT PAR SEMAINE!

TARIF : 50 €/SEMAINE.
HORAIRE DES ACTIVITÉS : DE 9H À 16H.
GARDERIE GRATUITE À PARTIR DE 8H ET JUSQU'À 17H.

INFOS ET INSCRIPTION VIA LE FORMULAIRE SUR WWW.NASSOGNE.BE

ORG : CPAS NASSOGNE & ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA COMMUNE DE NASSOGNE

Stage été TISSU AÉRIEN

16/08 au 18/08
Enfants de 7 à 12 ans
HALL OMNISPORT DE NASSOGNE

PARENTHÈSE ARTISTIK, EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE NASSOGNE, VOUS PROPOSE UN STAGE DE TISSU AÉRIEN!

Inscriptions: ruellesophie@gmail.com - Infos: 0476 42 45 04

HORAIRE 9H - 16H
PRIX : 50€

PARENTHÈSE ARTISTIK

Agenda

L'agenda détaillé est disponible sur www.nassogne.be/agenda
Vous organisez un événement sur l'entité de Nassogne ?

Transmettez les informations pratiques
à informations@nassogne.be



Stages et activités jeunesse

08 > 19/07 | 29/07 > 09/08

Plaines de vacances - Forrières

Thème: les continents. De 9h à 16h (garderie de 8h à 17h). PAF: 50 €/ semaine. Formulaire d'inscription disponible sur www.nassogne.be.

08 > 12/07 | 05 > 09/08

Stage à la ferme - Grune

De 3,5 à 10 ans. De 9h à 16h. PAF: 115 €/5 jours. Inscriptions: Ferme de la Fontaine Saint-Pierre - 0479/92.95.21 - fermedelafontainesaintpierre@gmail.com

08 > 12/07 | 22 > 26/07 |

05 > 09/08 | 19 > 23/08

Stage d'équitation - Forrières

Dès 3 ans. De 9h à 16h30 (garderie de 8h à 17h). PAF: 145 €. Inscriptions: Écurie de la Colline - ecuriedelacolline@hotmail.com - 0478/784.218.

15 & 16/07 | 07 & 09/08

Journées gourmandes à la Bib' - Nassogne

15/07: Quizz musical et barbecue (1 pain-saucisse/participant). 16/07: chasse aux livres et galettes (bouquine à gagner). 07/08: Jeux de loups (parfois garous) et buffet pizzas. 09/08: Tournoi stratégique et sucreries (cadeau pour le gagnant de la journée).

De la 6^e primaire à la 6^e secondaire. De 9h à 16h, au pavillon du Laid trou (accueil de 8h à 17h). PAF: 6 €/ jour. Inscriptions: 084/379.503 - biblionassogne@nassogne.be.

15 > 19/07 | 05 > 09/08

Couture et initiation au potager - Grune

De 6 à 11 ans. De 9h à 16h30. PAF: 120 €/semaine. Inscriptions: Atelier aux quatre vents - lateralierauxquatrevents@gmail.com.

17 > 19/07 | 12 > 14/08

Stages de la Bib' - Nassogne

17 > 19/07: D'eau, de cartes ou de sable... 12 > 14/08: Levez l'a/encre ! Deux journées à Nassogne autour d'animations livres-jeux-fun et, en clôture, une journée en ville avec visite culturelle et un défi ludique. De la 6^e primaire à la 6^e secondaire. De 9h à 16h, au pavillon du Laid trou

(accueil de 8h à 17h). PAF: 40 €/ stage. Inscriptions: 084/379.503 - biblionassogne@nassogne.be.

29/07 > 02/08 - Stage de volley - Nassogne

6 à 8 ans: jeu de ballons. 9 à 12 ans: initiation au mini-volley. De 8h30 à 16h. PAF: 25 €. Inscriptions: Vsport - 0473/492.576 - vsport@hotmail.be.

05 > 09/08 - Stage de foot - Nassogne

Enfants nés entre 2012 et 2019. De 9h à 16h (garderie de 8h à 17h). PAF: 70 €. Inscriptions: RSC Nassogne - 0474/47.67.42 (J. Herman) ou hermanjacq06@gmail.com.

16/08 - Jeu de nuit de la Bib' - Nassogne

Un problème de livre, des épreuves à résoudre... tout cela en pleine forêt par une belle nuit d'été... De la 6^e primaire à la 6^e secondaire. De 19h à 22h, au pavillon du Laid trou. PAF: 5 €. Inscriptions: 084/379.503 - biblionassogne@nassogne.be.

16 > 18/08 - Stage de tissu aérien - Nassogne

Avec Parenthèse Artistik. De 7 à 12 ans. De 9h à 16h, hall omnisports. PAF: 50 €. Inscriptions: ruellesophie@gmail.com - 0476/424.504.

19 > 23/08 - Danse, créativité et bien-être autour des 4 éléments - Masbourg

Danse, créativité et bien-être autour des 4 éléments. De 5 à 13 ans. De 9h à 16h (garderie de 8h30 à 16h30). En partenariat avec Les échappées belles. PAF: 85 €. Inscriptions: Yaka Dance - info@yakaadance.be - 0476/815.373.

Juin 2024

01/06 - Forrières - Concert anniversaire de la Schola Camille Jacquemin

À 20h, église Saint-Martin. Ouverture des portes à 19h15. PAF: prévente (jusqu'au 30/05): 10 € - sur place, sous réserve de disponibilité: 12 € ; moins de 12 ans: gratuit. Infos: www.scholacj.be.

02/06 - Ambly - Marche ADEPS

Parcours de 5, 10, 15 et 20 km. Départs à la salle du village. Org.: Kiwanis Club.

02/06 - Nassogne - Présentation des carnets artistiques de Dominique Paulus et Loan Henrotin

De 14h à 20h, à la Maison rurale.

04/06 - Nassogne - Marches mensuelles des 3x20 de Nassogne

Rdv Place communale à 9h30 (5 km) et 13h30 (8 km) pour le covoiturage.

08/06 - 25 ans du CRIE de Saint-Hubert

Activités gratuites de découverte nature pour toute la famille. De 10h à 17h.

09/06 - Bande - Les apéros Bandurlains

Dès 10h, près de l'église. Cocktails, tapas, animation DJ. Org.: Comité des fêtes de Bande.

15-16/06 - Bande - Kermesse

15/06 - Blind test. Équipés de 4 à 8 pers. max. PAF: 30 €/équipe. Début à 20h. Inscriptions: 0491/598.741.

16/06 - Concentration de vieux tracteurs. 7h30-9h: petit-déjeuner offert aux chauffeurs de vieux tracteurs. 10h: 1er défilé et balade dans nos campagnes. 12h: dîner de la kermesse. 14h30: 2^e défilé et balade. Animation musicale, jeux, bar et petite restauration. Réservations: 0491/598 741 - benjamin.bentz@yahoo.com. Org.: Comité des fêtes de Bande.



25 ans, ça se fête !



Sam. 8 juin 10h-17h

Activités gratuites de découverte nature pour toute la famille

RDV au Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Saint-Hubert

Les centres régionaux d'initiation à l'environnement



BANDE

1^{re} CONCENTRATION DE VIEUX TRACTEURS

Dimanche 16 juin 2024



- ✓ 7h30 - 9h : petit-déjeuner offert aux chauffeurs de vieux tracteurs
- ✓ 10h : 1^{er} défilé et balade dans nos campagnes
- ✓ 12h : dîner (offert aux chauffeurs de vieux tracteurs)
- ✓ 14h30 : 2^{ème} défilé et balade

Animation musicale, bar et petite restauration toute la journée

Diner de la semaine (tarif 10€) : vendredi et samedi. Adultes 30€ / enfants 15€ (13 ans et moins)

Jeux et animations diverses toute la journée

Mémoires repas et inscription des vieux tracteurs : 0497 59 87 41 ou par mail bande@lesvieuxtracteurs.be

Organisation : comité des fêtes de bande

Magic Land Théâtre



Les Bijoux de la Couronne

Le 23 Juin 2024 à 15h

Grune | Rue du Laveu, 14 - 6952 Grune

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

DE LA PASSION DE LA NATURE ... À LA PASSION DE NOTRE RÉGION

Weekend découverte au château de Grune

13 ET 14 JUILLET

Dominique Paulus dessinatrice, expose entourée des producteurs et artisans locaux

le 13 juillet de 15h à 20h
MARCHÉ ARTISANAL
DES PRODUCTEURS ET ARTISANS DE CHEZ NOUS

le 14 juillet à 14h
BALADE NATURE
DÉCOUVERTE DES ARBRES, PLANTES, DANS LE DOMAINE DU CHÂTEAU



Infos: **Dominique Paulus - 0476 38 71 73**

15/06 - Grune - Cours de danse africaine

Avec Siré et Massimo. De 10h à 13h, Salle Saint-Pierre. Infos et inscription: 0498/769.912 (Massimo).

18/06 - Charneux - Rencontre en wallon

À 20h, Maison de village. Org.: Lès copinerées ô Tchôrné.

20/06 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS

À 12h, Maison rurale. Sur réservation: 084/370.390.

21/06 - Nassogne - Conférence: Envisager aujourd'hui son chez-soi de demain

Intervenant: Senoah asbl. À 14h, salle polyvalente (à côté du centre médical). La conférence sera suivie d'une collation offerte. Inscription souhaitée: 084/21.13.62 (Francis) - 0476/472.967 (Colette). Org.: CCCA de Nassogne.

22/06 - Ambly - Saint-Monon Red Race (jogging)

10^e manche du Challenge Famenne-Ardenne 2024. 4 courses: enfants (U12), canicross, petite distance (6 km) et grande distance (11 km). Org.: Red Runners asbl.

22/06 - Nassogne - Retransmission des matchs de football de l'Euro 2024

À 16h30, Maison rurale. Org.: Les Irréductibles.

23/06 - Masbourg - Marche ADEPS

Parcours de 5, 10, 15 et 20 km. Départs à la salle des Grands Prés. Org.: Comité des Grands Prés.

23/06 - Grune - Théâtre au jardin

Représentation de la troupe du Magic Land Théâtre dans le jardin de la rue du Laveu, 14. Org.:

Simon Bernard - 0497/765.267 - ar.marche@gmail.com.

27/06 - Nassogne - Soirée de réseautage entrepreneurial

À 18h, pavillon du Laid Trou. Inscription obligatoire: Réseau'trement - Marie Hautot - reseautrement.be@gmail.com.

28/06 - Nassogne - Don de sang

De 16 à 19h, Maison rurale.

28 > 30/06 - Grune - Kermesse

28/06: ouverture des fûts. 29/06: Blind test. 30/06: Apéro Grunois. Org.: Jeunesse de Grune.

28 > 30/06 - Ambly - Kermesse

28/06: tournoi de beerpong et soirée. 29/06: soirée. 30/06: repas de la fête et animations. Org.: Jeunesse et Comité des fêtes.

29/06 - Forrières - Rando Mobs et 50cc

2 parcours de +/- 45 km. Inscriptions à partir de 11h, départ vers 13h, place du village. Org.: Playmobwheel.

Juillet 2024

02/07 - Nassogne - Marches mensuelles des 3x20 de Nassogne

Cfr 04/06.

07/07 - Nassogne - Promenade Saint-Monon

Balade de +/- 11 km, composée de 8 étapes gourmandes. Inscription indispensable: www.baladestmonon.be.

Promenade Saint-Monon



10/07 - Charneux - Soirée d'été

De 18h30 à 22h, salle de village. Org.: Les Tchaurnalais.

12/07 - Nassogne - Martchi d'émon nos Ôtes

Producteurs et artisans locaux,

animations musicales, animations pour les enfants. De 17h à 21h, place communale. Org.: OCT Nassogne.

13-14/07 - Grune - De la passion de la nature à la passion de notre région

Samedi, de 15h à 20h: Marché artisanal de producteurs et artisans de chez nous. Dimanche, à 14h: Balade nature. Découverte des arbres, plantes ... dans le domaine du château. Org.: D. Paulus.

14/07 - Nassogne - Les Tilleuleries

Festival des Arts de la Rue. Dès 12h, hall omnisports. PAF: 15 € (prévente: 13€); 6-18 ans: 8 € (prévente: 7 €); - 6 ans: gratuit; Art. 27: 1,25 €. Infos: Centre culturel - 084/214.908 - info@ccnassogne.be.

NASSOGNE DIMANCHE 14 JUILLET

LES TILLEULERIES

36^{ème} Festival des Arts de la Rue



18/07 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS

Cfr 20/06.

20/07 - Nassogne - Concert du Royal Juillet Musical de Saint-Hubert - Trio Mad

À 20h, Collégiale Saint-Monon. Réservations: reservations@juilletmusicaldesainthubert.be - 0492/542407.

21/07 - Nassogne - Apéro citoyen

De 11h à 16h, sur les «Goffes» dans le petit bois face au château d'eau. Org.: Les irréductibles.

21/07 - Nassogne - Fête nationale

Te Deum en la Collégiale Saint-



PRODUCTEURS ET ARTISANS
LOCAUX. ANIMATIONS MUSICALES,
ANIMATIONS POUR LES ENFANTS...

NASSOGNE MARTCHÏS D'ÈMON NOS ÔTES 2024

Venez nombreux découvrir
l'artisanat local, vous régaler de
délicieux produits du terroir et
passer un moment convivial.

LES VENDREDIS
12 ET 26 JUILLET
9 ET 23 AOÛT
DE 17H À 21H

PLACE COMMUNALE
4950 NASSOGNE

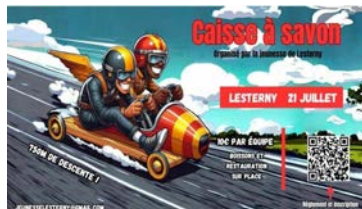
Site Internet de l'Office Cantonal de Tourisme de Nassogne
Maison Rurale de Nassogne



Monon de Nassogne à 11h15, suivi
du cortège patriotique jusqu'au
Monument avec l'Harmonie Royale
Communale.

21/07 - Lesterny - Course de caisses à savon

Dès 14h. Org.: Cercle le Maillet.



22/07 - Ambly - G'Hard'en Ambly

Animation pour enfants & famille
suivie d'une animation musicale
jusqu'à 22h30. De 9h à 15h: accès
gratuit au village des enfants. De 15h
à 22h30: G'harden line-up: 10 € en
prévente - 15 € sur place. Couvert
en cas de mauvais temps. Org.:
Private Garden.

24/07 - Charneux - Soirée d'été

De 18h30 à 22h, salle de village.
Org.: Les Tchaurnalis.

26/07 - Nassogne - Martchi d'èmon nos Ôtes

Cfr 12/07.

28/07 - Nassogne - Marche ADEPS

Parcours de 5, 10, 15 et 20 km.
Tout en forêt. Barbecue. Prix
démocratiques. Départs à la Maison
rurale. Org.: Tennis de Table Lomme.

Août 2024

04/08 - Grune - Apéro citoyen

Dès 11h, à la petite salle du village.
Org.: Jeunesse de Grune.

06/08 - Nassogne - Marches mensuelles des 3x20 de Nassogne

Cfr 04/06.

09/08 - Nassogne - Martchi d'èmon nos Ôtes

Cfr 12/07.

16/08 - Forrières - Don de sang

De 16 à 19h, maison de village.

17/08 - Nassogne - Concours de pêche au blanc et à l'américaine

Autour de l'étang des Goffes, de
8h à 17h. Petite restauration et
animation. Org.: Les Goffes asbl -
0498/087.225.

17/08 - Nassogne - Brocante annuelle

Étang des Goffes. Org.: Les Goffes
asbl - kenymoon2@gmail.com.

17-18/08 - Forrières - Marché indoor

Petit marché couvert basé
principalement sur l'artisanat et
produits locaux. De 10h à 17h, salle
du village. Infos: 0497/072.126 -
gaylorfrancois@hotmail.be.

17-18/08 - Forrières - Maché indoor

Petit marché couvert basé
principalement sur l'artisanat et
produits locaux. De 10h à 17h, salle

du village. Infos: gaylorfrancois@
hotmail.be - 0497/072.126.

18/08 - Ambly - Apéro citoyen

Org.: Comité des fêtes.

23/08 - Nassogne - Martchi d'èmon nos Ôtes

Cfr 12/07.

24/08 - Nassogne - Test de sociabilité canine

Org.: Club canin Les Cawets.

21/08 - Charneux - Fête de la bière

Traditionnelle dégustation de
bières locales (bière de Charneux),
régionales et plus, à la maison de
village. Org.: Les Tchaurnalis.

Septembre 2024

01/09 - Masbourg - Marche de jour

Parcours de 6, 12, 20 et 30 km.
Départs de la Maison de village.
Org.: Les Marcheurs de la Masblette.

01/09 - Nassogne - Souvenirs d'antan: Li Vi Nassogne sur un air de l'Harmonie

Dès 14h30, venez revivre la magie
des souvenirs d'autrefois des
musiques et danses folkloriques de
Nassogne avec l'Harmonie royale
communale de Nassogne et Li Vi
Nassogne. A partir de 11h30, repas
(apéro/spaghetti/dessert: 15 €/adulte
- 10 €/enfant) sur réservation au
0495/890.616.



Pour l'actualité culturelle,

Retournez-
MOI!

<p>info@cnassogne.be 084/21 49 08 le Centre culturel au Contactez Votre pub ICI ?</p>	<p>AGREEE PRIME à la REHABILITATION</p> <p>TOITURES et FILS</p> <p>CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE Rue Comenne, 21 - 6951 BIANDE 084 / 34.48.19 - 0474 / 082.088</p>	<p>info@cnassogne.be 084/21 49 08 le Centre culturel au Contactez Votre pub ICI ?</p>
<p>SPRL construction</p> <p>DL</p> <p>Construction Générale et Toiture Didier LAMBERT Rue Thier des Cartes, 36B - 6950 Nassogne Tél./Fax : 084/22.14.50</p>	<p>Location de remorque frigorifique avec rail et étageres</p> <p>Professionnel ou particulier LOUEZ-MOI 0477 47 39 58</p> <p>Maxime Brouyère Location de remorque frigorifique</p>	<p>Reflexologie plantaire</p> <p>Catherine Géronnez Forrières 0479/41 45 02 - 084/ 22 10 03</p>
<p>SHOW - ROOM rue de Jemeppe 1a 6 9 5 0 H a r s i n Tél : 084/34 49 49</p> <p>MARTIAL CARRELAGES Z-0207</p>	<p>CAFETERIA</p> <p>Entre Forrières et Masbourg 6953 MASBOURG Rue de St Hubert, 75</p> <p>Tél. 0475/46 21 75 Fax 084/37 94 80 mignolet@piscimassblette.be</p>	<p>PISCICULTURE DE LA MASBLETTE</p> <p>Traites de repeuplement et de bouche FARIO et ARC EN CIEL</p>
<p>Chauffage Salle de bain Ventilation Climatisation</p> <p>Elison</p> <p>0494 38 34 44 Amby</p>	<p>TERRASSEMENT Vincent DETROZ</p> <p>AMENAGEMENT EXTÉRIEUR DRAINAGE - ÉCOURTAGE ... POSE DE BORDURES ET PAVÉS AUTOLOQUANTS</p> <p>0475/382 108 AMBLY</p>	<p>SPAR</p> <p>Micheline et Stéphanie vous accueillent avec le sourire</p> <p>Alimentation générale - Crèmerie Fruits et légumes - Vins et alcools</p> <p>Rue de Marche, 21- 6950 Nassogne - 084/21.09.14</p>
<p>Mazout Destinée</p> <p>Mazout chauffage Gasoil extra Diesel Adbive Lubrifiants</p> <p>jeanluc.destree@skynet.be</p>	<p>Service rapide et ponctuel Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 Samedi de 9h à 12h</p> <p>084/46 66 48</p>	<p>À votre service depuis 1919</p> 
<p>info@cnassogne.be 084/21 49 08 le Centre culturel au Contactez Votre pub ICI ?</p>	<p>SPAR</p> <p>Micheline et Stéphanie vous accueillent avec le sourire</p> <p>Alimentation générale - Crèmerie Fruits et légumes - Vins et alcools</p> <p>Rue de Marche, 21- 6950 Nassogne - 084/21.09.14</p>	



Les élèves aussi expriment leurs souhaits pour « leur village de demain »

Lagent Cactus & Myosotis accueillent votre parole.

Réunion des associations

L'équipe se forme

Toute cette saison, le CCN a beaucoup cogité, s'est réuni en petits ou grands groupes, s'est formé, est allé à votre rencontre, vous a interrogés de différentes manières... Avec pour objectif de réfléchir au chemin que doit prendre le CCN pour les 5 prochaines années. Au-delà d'une exigence de la Fédération Wallonie Bruxelles (renouvellement d'agrément), ce fut de se poser, de réfléchir et de vous écouter.

ont plus de difficultés à perdurer, les écrans fatiguent nos yeux et nos cerveaux, nos rythmes de vie nous empêchent de prendre du temps de qualité pour réellement se rencontrer. Une boulangerie qui ferme comme à Forrières, c'est aussi un lieu de rencontre quotidien qui disparaît.

Vous nous avez relayé ces constats et/ou vous êtes confiés à l'Agent Cactus et Myosotis (cfr QDN°9 ? précédent) ou à l'équipe du Centre culturel. Après avoir pris grand soin de toutes ces confidences, nous avons résumé les plus récurrentes. Vous souhaitez ou avez envie :

- d'événements-prétextes à la rencontre et au « faire-ensemble » pour vivre des projets concrets, propices à l'épanouissement personnel et collectif,
- de plus d'activités de proximité dans l'espace public (une place, un parc, une rue...),
- de plus de mixité entre les gens.

Alors, le Conseil d'Orientation du Centre culturel (petit groupe de citoyens qui aide le CCN à déterminer une vision à long terme et qui l'évalue) a réfléchi à tous ces éléments pour en extraire un enjeu de développement culturel qui sera distillé tout au long des 5 à 6 prochaines années et que

Nassogne, en tant que commune rurale, n'est pas épargnée par les difficultés de mobilité que vous avez souvent pointées du doigt. Nous nous rendons parfois loin de chez nous pour trouver des activités permettant de nous sociabiliser et il n'est pas rare d'entendre « qu'est-ce que j'en ai marre de courir à gauche et à droite ! ».

À ces difficultés, viennent s'ajouter l'isolement et/ou la précarité d'une partie de la population, parfois de façon discrète ou au contraire, de façon plus étiquetée. Ainsi, ce sont souvent les mêmes personnes que l'on voit aux événements et les moments mixant des profils variés sont plutôt rares.

Comme partout en 2024, les petits commerces et autres repères locaux



Retour sur l'analyse partagée du CCN



nous avons intitulé : « Viens, on habite ici ! »

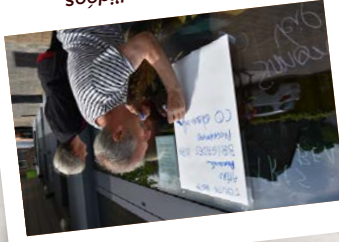
Sous-entendu « allez hop, on vit dans le même coin, rencontrons-nous au détour d'activités proches de chez nous, même si on ne se connaît pas ou qu'a priori on ne se serait pas causé ! Et si, tant qu'à faire, ça nous rapproche et que ça nous permet de nous sentir mieux personnellement ou en groupe, alors bingo ! »

Un enjeu présenté à nos différentes instances décisionnelles et qui devra encore être validé dans les prochains mois. Quoi qu'il en soit, le Centre culturel aura à cœur de renforcer sa capacité à travailler au départ des gens, de leurs envies, de leurs réalités propres... Trois projets d'envergure le permettent déjà : le Collectif Créatif, le Parcours d'Artistes et le projet Petits Plaisirs Divers. Ces grandes « opérations culturelles » vont évoluer grâce à vous et donneront certainement naissance à d'autres bébés projets ...

Il y a comme une toile qui se tisse entre les gens, entre les villages, entre les partenaires et déjà plein de forces vives qui s'y attèlent. Ça promet !



Débat - échange en C.O.



Course relais d'idées

Actu des artistes

Xavier Embise



Sans doute ne connaissez-vous pas le Prix Sandoz ? Mandatée par la Fondation Suisse Edouard-Marcel Sandoz (du nom du grand sculpteur) et afin de récompenser l'ensemble du travail d'un sculpteur animalier, l'association française du Salon National des Artistes Animaliers (SNA) décerne chaque année le Prix de sculpture Sandoz. Une distinction unique en son genre par la rigueur de la sélection dont elle fait l'objet.

QUI EST XAVIER ?

Si on vous en parle ici, c'est parce que le lauréat 2024 n'est autre que Xavier Embise. « C'est bien sûr un prix prestigieux. Mais c'est surtout une reconnaissance de ce milieu artistique. Et puis cerise sur le gâteau, je suis invité à exposer au SNA fin de l'année », explique l'artiste.

Après des études secondaires à l'Institut Notre Dame de Marche-en-Famenne, Xavier suit une formation de chef d'entreprise en carrosserie. C'est durant ces années qu'il découvre le travail du métal, cette matière souvent jugée froide et inerte. En 2003, il se lance comme artiste à part entière et s'emploie à donner vie à ses sculptures, librement inspirées de la nature qui l'entoure.

Même si ses projets personnels le poussent à s'éloigner de son village natal (Nassogne), Xavier n'en n'oublie pas moins ses origines. Il continue d'ailleurs à exposer en Belgique, à Redu mais aussi au Mobil'Art à Liège où son travail est en vente pour soutenir l'aide à la recherche contre la sclérose en plaque. Et dans quelques mois, il sera de retour au bercail afin de présenter un nouveau projet culturel : soutenir un violoncelliste de talent avec ses sculptures « animées ». Affaire à suivre...

La bib' se livre !

Quand les classes de petits de maternelle se rendent à la bibliothèque c'est toute une aventure. Un petit voyage en Proxibus dans les villages de notre belle commune, puis une entrée joyeuse dans nos locaux pour découvrir ensemble, durant une heure, une animation adaptée à leur âge.



Les musiques du célèbre « Carnaval des animaux » de Camille Saint-Saëns.

Une lecture mêlant humour, poésie et présentation des animaux pour faire pétiller la musique de Saint-Saëns ! Puis, sur les notes dédiées aux kangourous, éléphants, tortues, lions, poissons de l'aquarium... ou encore des fossiles, les enfants ont déambulé à l'étage de la bibliothèque pour retrouver des images à associer. Quelques pas de danse sur du piano, violon, flûte, contrebasse et autres instruments, une étiquette dans



chaque main, les bambins souriants ont circlé d'un coin à l'autre pour un collage souvenir ! Trois petits tours et c'est reparti ! Une sensibilité musicale et littéraire à poursuivre en classe ou à la maison : en écoutant les airs de cette suite instrumentale grâce aux QR codes reçus par les enfants à l'issue de l'animation ou en empruntant les albums lors d'un prochain passage à la bibliothèque.



Amélie et Sandra
Les bibliothécaires

Une prestation transmise par les ondes courtes dans le monde entier ! La trace de cet événement exceptionnel a été retrouvée (hélas, sans date précise) dans les archives de Jules GRANDMONT, fils de Louis cité précédemment.

En 1964, Jules GRANDMONT succède à Paul LANDENNE. Pendant plus de 50 ans, il sera, lui aussi, un chef de chœur d'exception. Il apporte progressivement à la Schola un répertoire plus ouvert à toutes les cultures avec un nombre impressionnant de concerts mémorables.

En 1989, cette formule de concert et la dispersion géographique des choristes venus de toute la région amène la Schola à abandonner les offices religieux réguliers à Forrières et à se constituer en ASBL. Cette même année, la Schola Camille Jacquemin est nommée « Société Royale » par le roi Albert II.



Telle est la genèse de la « Schola Camille Jacquemin », dont on ajoute volontiers et non sans fierté la mention « de Forrières », tant elle est attachée à ses racines.

Après 75 ans, la Schola continue son chemin sous la direction de Cécile GRANDMONT, fille de Jules

(cfr photo ci-dessus), avec beaucoup de bonheur et d'excellence vocale avec des concerts impressionnants de modernité.

Entre ses mains, l'avenir est prometteur.

Ad multos annos !

Claude BLAKE



Copin'réyes du 19 mars 2024

Djâzans ! Walon !

Les prochains rendez-vous
des copin'réyes a Tchârneu !
18 Djun : Frûtédjes di prêtimp
et d'oste

(Contact : J.-F. Culot
0473/93 03 82)

Nosse tchèt passe l' orêye,
Ci n' èst nin po rin !
L' djåle marie sa fêye (!),
Et nos v'la co d'dins !

Chôte on pô les rin.nes :
Quê brut qu' èles fêjant !
Dj' ârans d' l' êwe, Hellin.ne :
On n' n-è d'mandê tant !

Jane èst tote croîee
Dispus deûs-treûs djôus,
La lune èst céclee :
Sur qui d'min ! ploût !

Batisse, vost' aguece,
Qui pinse-t-êle do timp ?
Ele si hagne , la biêsse,
Dj' ênn-ârnins co bin !

SIGNES DI PLEUVE

Texte proposé par les
copin'réyes a Tchârneu

Aye, mès roumatisses
Mi f'jant co soufrû !
On drole de tchinisse,
L' timp qui va riv'nu !

Et vosse baromète,
Qu' èst-ç' qui dit, Gaston ?
Li timp va s' rimète !
S' i n' ploût nin, ... frê bon !

Ghislain LEFEBVRE 1952
(mèton an walon d'Amberloup 1984)

Jane èst tote croîee
Dispus deûs-treûs djôus,
La lune èst céclee :
Sur qui d'min ! ploût !

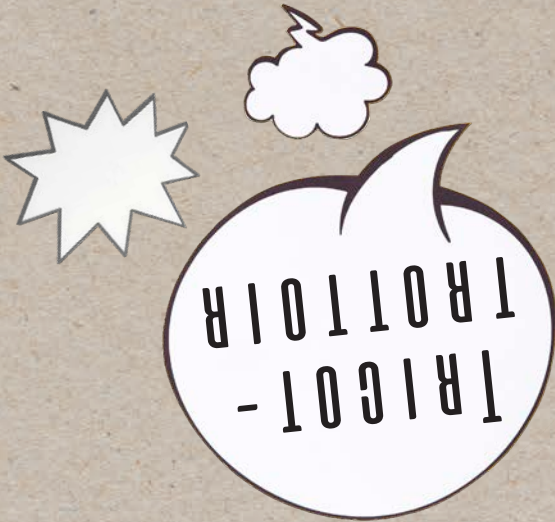
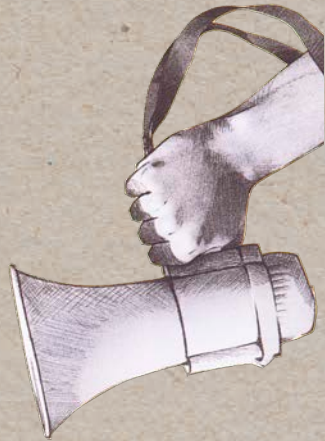
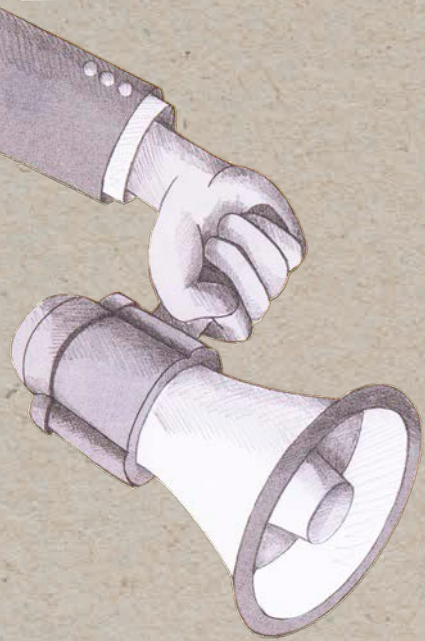
Batisse, vost' aguece,
Qui pinse-t-êle do timp ?
Ele si hagne , la biêsse,
Dj' ênn-ârnins co bin !

Retrouvez la traduction en français dans
notre prochain numéro et la traduction
du texte « Les Grands bwa's » de notre
dernière parution en page 16

(1) Coula vout dire: " ! ploût tot lûhant l' solo "

La Schola Camille Jacquemin fête ses 75 ans

TRIGOT-
TROTTOR



petite chorale d'un village ardennais presque inconnu soit sélectionnée pour la transmission de messes dominicales sur les ondes nationales !

Le 20 avril 1953, lors de la première radiodiffusion, il est nécessaire de présenter un nom devant le micro. L'appellation « Schola Camille Jacquemin » s'impose alors !

Cette épopée radiophonique connaît des sommets lorsque la Schola est sélectionnée pour chanter une messe dominicale au pavillon du Vatican au cœur de l'exposition universelle de Bruxelles de 1958.

Car Paul LANDENNE dispose d'un sacré CV musical. En 1935, alors étudiant à l'Abbaye de Floreffe, il fut membre d'une Schola Cantorum de plain-chant, dirigée par le maître de chapelle, l'abbé Camille JACQUEMIN, organiste et compositeur d'envergure. Ce prêtre prodige était lui-même élève de Louis VIERNE (titulaire de grandes orgues de Cantorum de Paris où il obtint le diplôme de la plus haute distinction en 1929.

Avez-vous remarqué, à ce moment, l'apparition de ces trois mots magiques ? Schola, Camille, Jacquemin !

Grâce à « l'éducation musicale



Photo issue d'un article de « L'Avenir du Luxembourg » du 13/12/59 relatant une radiodiffusion par la Schola à St-Hubert. Le cliché a été tiré à la sortie, sous le porche de la basilique. Cercle de rouge, c'est Paul LANDENNE et sous la flèche, le jeune Jules GRANDMONT (21 ans).

« Avant la guerre, à la chorale de Forrières, j'y étais ! », voilà ce qu'affirmait avec fierté Louis GRANDMONT en 1989 en parlant de la Schola dont il était « un peu à l'origine... ».

Car chanter en chœur est une longue tradition au village de Forrières, et comme partout ailleurs, cette pratique est, à l'époque, presque exclusivement au service du culte. Messes dominicales, suivies du salut et des vêpres l'après-midi, sans compter les funérailles et les mariages, les chorales paroissiales sont alors très actives.

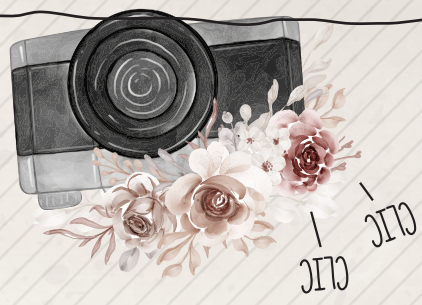
Au fil des années, et précisément en 1949, M^e Paul LANDENNE, notaire à Forrières, grand amateur de plain-chant et de musique sacrée, veut élever substantiellement la pratique du chant de la chorale de Forrières. Il en prend la direction et lui apporte tout son bagage artistique.

Il n'aura pas fallu longtemps pour que cette



Photo la plus récente de la Schola lors d'un des 2 concerts de Noël 2023 donnés en la Collégiale St-Monon à Nassogne

ZOOM ART'HIER



Ateliers Théâtre/Impro

RETOUR SUR LE

SPECTACLE DES ATELIERS

« T'es cap ou pas cap d'aller toucher la nouvelle ? », « T'as vraiment de drôles de vêtements » Sur scène, ils sont 12. Ils ont entre 8 et 14 ans et ce 26 avril, ils présentent leur création collective. Pour un soir, ce sont les élèves d'une même classe, celle de Mme Tourtereaux. Une nouvelle camarade, un voyage scolaire... À travers des saynètes, il nous emmènent dans leur petit monde où il n'est pas toujours simple de trouver sa place.

« La création collective, c'est un petit peu de chacun et beaucoup de tout le monde. La première partie de l'année, on a fait des exercices de cohésion de groupe, de théâtre d'improvisation. Ce que les enfants partagent pendant les moments informels aussi est important. Et à un moment donné, on choisit ce qui leur tient le plus à cœur », explique Sébastien TOLLENAERE, comédien-animateur pour la compagnie Alvéole Théâtre qui a encadré le groupe cette saison.

COMME LES VRAIS !

En seconde partie, place au match d'impro de l'Atelier Adultes. Le public accueille d'abord la maîtresse de cérémonie puis Nicolas DALAIDENNE. Habituellement coach du groupe, il a revêtu pour l'occasion sa tenue d'arbitre et arrive sous les huées bien évidemment.

Suivent finalement les deux équipes et c'est parti : un titre, une durée, une catégorie... Sans oublier le vote du public et les chaussettes en guise de savates. Les joutes verbales s'enchaînent sous des applaudissements nourris. Et c'est finalement l'équipe rose qui remporte le match !!
Bravo à tous nos participants ! Pour cette année et cette sympathique conclusion. On remet le couvert la saison prochaine d'octobre à mai. Même jour, mêmes heures, mêmes animateurs /coachs...



Lina, Avril et Victorien attendent Mme Tourtereaux pour l'excursion.



Sur les planches de la Maison rurale, les deux équipes s'affrontent à coups de joutes verbales.



La classe de Mme Tourtereaux au grand complet préparant le voyage scolaire.



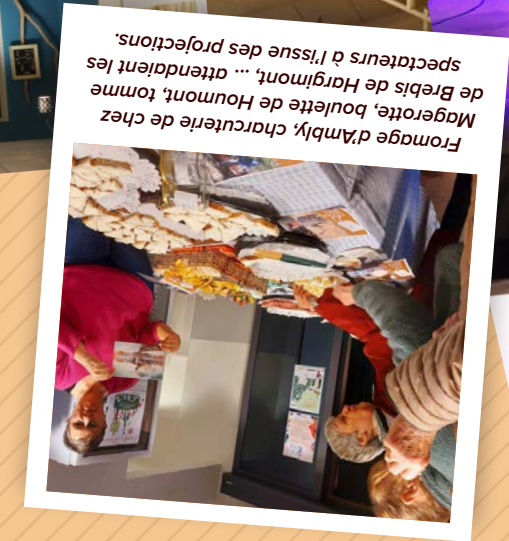
Moment choisi entre deux joueurs : Bruna de l'équipe bleue et Claudine de la team rose.

SAISON 24-25 - À VOS INSCRIPTIONS !

Atelier Théâtre Enfants (9-13 ans) : Mercredi de 13h30 à 15h30
Atelier Impro Adultes : Mardi de 19h à 21h
Infos et inscriptions : 084/21 49 08 ou elodie@ccnassogne.be



« Rien n'est joué d'avance. Tout seul, on ne vaut pas grand-chose mais collectivement, les choses peuvent se mettre en place. Ce genre de film devrait être diffusé plus largement afin de montrer aux gens que la politique, ce n'est pas forcément juste aller voter. C'est aussi dans un cadre participatif que des choses peuvent se mettre en place », témoigne d'ailleurs un citoyen.



« Sur la question des luttes, écologiques et de l'agriculture, je trouve que c'est

Fromage d'Ambly, charcuterie de chez Magerotte, boutique de Houmont, comme de Brebis de Hargimont, ... attendaient les spectateurs à l'issue des projections.



Le 17 mars, le court-métrage réalisé par Achille, Chloé, Hannah, Léa, Merlin et Nils a été diffusé au grand public. Quelle fierté !



Bref, un festival à la sauce Nassogne et une grande réussite grâce à vous !

Bravo les jeunes ! les accompagnent. regard fier de nos amateurs qui particulièrement illustres, sous le (et Achille en pensées) se sont processus. Moment durant lequel réalisations et d'en expliquer le tous de visionner les différentes Une opportunité pour toutes et journée sous le signe du partage. se sont retrouvés, à Voir, pour une (jury jeunes, cinéastes en herbe...) les jeunes actifs durant ce festival

NASSOGNE À LA CLÔTURE À YVOIR

Finalement, le 30 mars dernier, tous

par essayer de comprendre l'autre

co-construction. Et ça commence

au contraire des processus de

conflictuels, d'opposition mais

en place non pas des processus

extrêmement intéressant de mettre

locaux attendaient les spectateurs.

À la sortie, différents produits

manière », exprime une spectatrice.

pas forcément de la même

et des besoins qui ne s'expriment

peut essayer d'identifier des peurs

lui. À partir de là, je pense qu'on

dans les désaccords qu'on a avec

par essayer de comprendre l'autre

co-construction. Et ça commence

au contraire des processus de

conflictuels, d'opposition mais

en place non pas des processus

extrêmement intéressant de mettre

ZOOM ART'HIER



Festival du film sur la ruralité

À TRAVERS CHAMPS

À NASSOGNE

Le festival du film sur la ruralité « À Travers Champs » avait pris ses quartiers à Nassogne le 17 mars dernier. Une étape parmi une vingtaine d'autres en Famenne-Ardenne, point d'orgue pour le CCN d'un festival qui se construit depuis plus d'un an.

Comme Française, Francis, Morgane ou Anthony..., ils sont une quinzaine à avoir répondu à l'appel du Centre culturel en début de saison. Leur mission : constituer un petit groupe de travail local et sélectionner le film diffusé à Nassogne le 17 mars. Après plusieurs réunions de travail, le dispatching du visionnage d'une soixantaine de films, des questionnements et des débats, leur choix s'arrête sur « Des cailloux dans la chaussure ». L'histoire d'une lutte villageoise contre l'implantation d'une carrière à l'entrée du village.

QUAND LES JEUNES S'EN MÈLENT

Simultanément, en octobre, 6 jeunes s'emparent également de la thématique pour donner leur vision de la ruralité à travers la réalisation d'un court-métrage en Stop Motion (encadrés par le réalisateur Etienne GRÉGOIRE). Découverte des outils et techniques, synopsis, création de décors, tournage, bruitages... Le court-métrage de 5 minutes est fin prêt à être diffusé !

QUEL APRES-MIDI !

Le 17 mars, le public est nombreux à la Maison rurale.

Pour l'occasion, le service Environnement de la Commune et le PCDN se joignent à l'initiative midi : en organisant, dès 14h, une bourse d'échange de semences et de plantes ainsi qu'une conférence intitulée « Les semences et la perte



de biodiversité » par Nature & Progrès.

Les décors du tournage réalisés par les jeunes sont également exposés en prémices de la diffusion des films durant une bonne partie de l'après-midi :

- « Le voyage d'Eden », film d'animation stop motion réalisé par les jeunes
- « Mauvaise graine », court-métrage de la réalisatrice belge Nadège HERRYGERS
- « Des cailloux dans la chaussure », de Mickaël DAMPERON

Une diffusion clôturée par un échange très éclairant avec Jean-François RASSCHAERT du CIEP autour de l'action collective et de la mobilisation citoyenne.

Dans la salle, plusieurs personnes issues de différents groupements citoyens ont également pu témoigner d'exemples concrets et locaux.





ET APRÈS ?
 Le projet vous a plu ? Ça vous dirait de recommencer l'an prochain ?
 Avec un autre thème, un autre groupe, d'autres techniques créatives, d'autres lieux...
 Dites-le nous !

Créez chez vous et ramenez vos créations au Centre culturel pour le **15 JUIN** au plus tard.

ou

Participez au dernier atelier citoyen à Masbourg (Maison de Village) le **12 juin de 17h à 19h**. C'est gratuit et pas besoin de s'inscrire.

DERNIÈRE LIGNE DROITE



LE CAFÉ LIRETTE
 Ce sera également l'occasion de découvrir les oeuvres monumentales du Café Lirette. Vous savez ce petit groupe qui a pensé ce projet avec le Centre culturel et qui s'est emparé également du thème à sa façon...



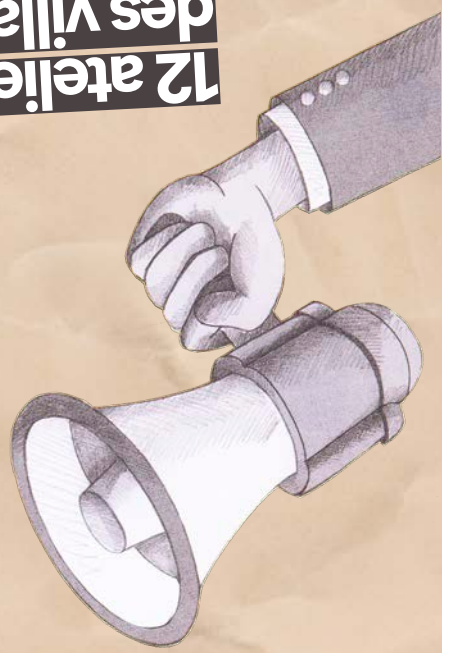
À partir du 12 juillet, toutes vos créations seront exposées autour du Hall Omnisports de Nassogne. Un joyeux rassemblement de bonshommes farfelus qui viendront colorer « Les Tilleuleries » et le coeur de Nassogne tout l'été !
 N'hésitez pas à venir flâner à la recherche de votre personnage ou à profiter librement de cette expo en plein air jusqu'au 25 août.

RENDEZ-VOUS CET ÉTÉ !

...pour une expo collaborative tout l'été



PROJET



12 ateliers au coeur des villages...



Quand les enfants se lâchent...
Ils peuvent compter sur les membres du « Café Lirette » pour les assister au pistolet à colle. Aie aie aie, c'est chaud !



Des ateliers créatifs citoyens à Nassogne, Lestery, Bande, Harsin, Charneux, Forrières et Grune...
Un prétexte à la rencontre et plus de 300 réalisations. Wadaaww !



Les aînés de la résidence MAFA ont eux aussi apporté leur pierre à l'édifice.



« J'ai adoré cet après midi. Du matériel à disposition en quantité et en qualité ! Des outils et de bons conseils à profusion. (...) Je recommande cette activité à toutes et tous et j'y retournerai volontiers l'année prochaine ! » Claudine



LES TILLES

NASSOGNE DIMANCHE 14 JUILLET

36^{ème} Festival des Arts de la Rue

Autour du Hall Omnisports
Spectacles couverts en cas de pluie

Adultes : 15€ (prévente : 13€)
Jeunes (6-18 ans) : 8€ (prévente 7€)
Enfants de moins de 6 ans : gratuit
Art. 27 : 1,25€

Infos & Réservations
084/21.49.08
INFO@CCNASSOGNE.BE
WWW.CCNASSOGNE.BE

Logos: Festival accessible PMR, Province de Luxembourg, Leventin, Fédération des Associations de la Région de Luxembourg



ENVIE DE LES REJOINDRE ?
Contactez Marie-Pascal
au Centre culturel.
Tél. 084/21 49 08
Info@ccnassogne.be

« Les Tilleuleries », ce sont aussi une quarantaine de bénévoles sans qui cet événement ne serait pas possible. Merci déjà à eux pour cette édition 2024 !





INFOS & RÉSERVATIONS :

■ Où ?
NASSOGNE
 Autour du Hall omnisports
 | Rue du Vivier, 12a

▲ Tarif
 Adultes : 15 € / Prévente 13 €
 Jeunes 6 - 18 ans : 8 € / Prévente 7 €
 Moins de 6 ans : Gratuit
 Art. 27 : 1,25 €

Infos : 084/21 49 08
www.ccnassogne.be



À l'heure où nous clôturons ce « Quoi d'9? », le programme est en cours de finalisation. D'autres surprises vous attendent. **Alors ne tardez plus à réserver vos places !**

Accueil en fanfare par l'Harmonie Royale communale
 Un trio d'acrobatas de haut vol.
Kinematos par manAmano Circo (Argentine)
 Un numéro de mât chinois à couper le souffle.
Limbo par Chloé Charody Creations (Autriche & Angleterre)
 Quand la musique et le cirque accordent leurs violons...
Afuma par Afuma (Togo)
 Des échasses au rythme endiablé des percussions.

AU PROGRAMME DES 12H30 :
 Spectacles couverts en cas de pluie

"Les Tilleuleries : des artistes circassiens internationaux dans un festival à taille humaine. Chez nous, pas besoin de choisir, vous pouvez tout voir avec une seule réservation."

Les Tilleuleries, c'est reparti ! Mât chinois déjanté, acrobaties sur barre russe ou échasses, percussions, portés acrobatiques, roue Cyr poétique et duo clownesque... seront au programme de ce 14 juillet à Nassogne.

Six compagnies internationales dont une belge prendront leurs quartiers autour du Hall omnisports durant tout un après-midi et vous emmèneront dans leurs univers tantôt burlesques, tantôt acrobatiques qui émerveilleront petits et grands.

Envie de passer un moment familial rempli de « waaww », de « hoooo », de rires, de musique et d'applaudissements ? Le Festival des Arts de la Rue « Les Tilleuleries » est fait pour vous !

36^{ème} édition de notre Festival des Arts de la Rue

Les Tilleuleries

Festival des Arts de la Rue



Dimanche
14
juillet

Sommaire

juin
juillet
août
2024

n°214



par Justine Baudot

Le CN vit pour l'instant des moments forts.

Les préparatifs des Tilleuleries et des abords du Hall Omnisports avec la

kyrielle de personnages fatelés créés par la population, la remise du dossier de reconduction de reconnaissance

après de la FWB et la préparation de la saison prochaine nous donnent matière à travailler, mais aussi à nous réjouir de tout ce qu'ensemble nous sommes capables de réaliser !

Plus que jamais, nous souhaitons

renforcer notre travail de proximité, rassembler et mixer des profils variés, « faire-ensemble » au détour d'activités

simples et inclusives comme celles du Collectif créatif. Et nous constatons

que non seulement ça fonctionne, mais qu'en plus, ça crée de merveilleuses dynamiques de rencontres. RDV aux

Tilleuleries pour continuer dans cette voie. Parce que les Arts de la Rue

s'adressent à un public socio-culturel large, à tous les âges et nous font vivre la magie d'une expérience collective forte !

Notre équipe

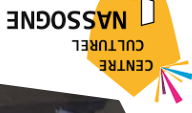
Justine Baudot : Directrice/Programmatrice

Elodie Bosendorf : Animatrice/Chargée de communication

Fabrice Mertens : Animateur/Programmateur

Marie-Pascale Poirrier : Responsable administrative et financière

Flavien Rampart : Régisseur



Agenda /
Billetterie /

Centre culturel de Nassogne asbl

Rue de Lahaut 3 \ 6950 Nassogne

Numéro d'entreprise : 0478.456.557

RPM de Liège (div. Marche-en-Famenne)

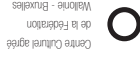
www.ccnassogne.be

Tel : 084/21 49 08 \ info@ccnassogne.be


Compte en banque : BE86 0682 5050 4850



Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à ce numéro



LES BISONNOURS
Maison Communale
d'Accueil de
l'Enfance



- de 0 à 6 ans -
Réservations souhables
Tous les jours ouvrables de 7h30 à 18h30
084/ 38.00.30

Chaudière - Sanitaire
Installation solaire
Thermique - Photovoltaïque
Bois - granules

Pompe à chaleur
Chaudières - Poêles



Rue du Vivier 11
6950 NASSOGNE
Tél: 084/22 14 36
info@bandechauffage.be
www.bandechauffage.be

LES Demoiselles de Rochefort
FLEURISTE

Avenue de Forêt 26 | 5580 Rochefort
Tél: 084/21 41 68
sahine.hoisard@gmail.com



Eddy Maucq
TRANSPORT & LOCATION DE CONTAINERS
5377 SINSIN
0498 / 84 06 42
TVA 688 449 877

Tige de Ne rthme 31 - Fax : 083 / 65 77 74

S+Mignon
Soyez mémorable !



Ménisserie Pascal Hayon
- deux gyttut -
Ménisserie extérieure
Porte, fenêtre, véranda
Ménisserie intérieure
Escalier, portes, cuisines équipées
et chassais (bois, pvc, alu)

Tél: 084/21.46.86 GSM : 0473/80.55.69
Rue A. Depremorel, 18 Nassogne
www.covima.be

Office d'Aide aux Familles a.s.b.l.
Aides familiales, aides ménagères
et gardes-malades
Aide à domicile aux familles
et aux personnes âgées

Route Nationale 4, 21
6951 BANDE
O.V.F.L.

Al service de votre autonomie

A.S.B.L. - 084/21.06.99

PHOTO-CONTRASTE
Tirage de plans noir & couleur
Agrandissements & réductions
Copies couleurs petits & grands formats

Photo-Contraste

11 ch Rochefort 6900 **Martiole**
Tél: 084 31 25 75 Fax: 084 32 30 75
e-mail: photo.contrast@skynet.be

-50% sur tout le stock

MAISON PIERARD MOUTON
Rue de Lahaut, 33 • 6950 NASSOGNE
Tél: 084.21.06.62

AUTO - ECOLE ADAM
- ROCHEFORT -
Permis de conduire
toutes catégories
084/21.30.88

Centre de Naturopathie
Chantal Pinoy-Meert
Rendez-vous :
deux bancs, 11
084/45 71 58
Chemin entre
6950 AMBLY



Dominique ISTAS
0472/91.40.51
084/36.70.48
istas.dominique@skynet.be
= traiteur du point =
d'arrêt
Rue du Point d'arrêt, 11
6953 Lesteryn



L'AFFINEURDUBOIS
MÉNISRIE INTÉRIEURE&EXTÉRIEURE
Sébastien Laffineur
+32(0)496 69 17 05
Rue Comenne, 13 - 6951 Bande
www.laffineurdubois.be



MAGEROTTE
ENTREPRISES
www.covima.be
Tél: 084/21.06.29



MENUISERIE PIERRE L.
Bois - P.V.C. - Vérandas - Escaliers - Portes intérieures
Pompes funèbres ardennaises
Rue de Lahaut, 57 6950 NASSOGNE
Fax: 086/21.42.30
G.S.M. : 0474/81.71.00

PHOTO-CONTRASTE
Tirage de plans noir & couleur
Agrandissements & réductions
Copies couleurs petits & grands formats

Photo-Contraste

11 ch Rochefort 6900 **Martiole**
Tél: 084 31 25 75 Fax: 084 32 30 75
e-mail: photo.contrast@skynet.be

ArboPlants
Reprendre de
plants en motte
Les semis à la plantation
Le fait de dans les espèces vertes

Site de Production
Chemin de Tibourmont
- B- 8950 NASSOGNE
Adresse postale
rue de Marche, 42
- B950 NASSOGNE
Simon Linaud de Courtrich
au 0475 74 26 01
E mail: contact@arboplants.be
www.arboplants.be



BUREAU D'ASSURANCES
084 44 44 47
Plage des Martyrs, 5 - 6953 FORRIÈRES

Assurances
Placements
Credits



C. BLAISE
TRANSPORTS PENNING
KEOLIS
Avenue Louise 72
6730 SAINT-VINCENT
Tél. : +32 63 44 00 31
www.keolis.be



Elegance
INSTITUT
Marie Quiryen
Haute voie de Marche, 27
6950 Nassogne
T. 084/7 68 88
G. 0494/12 03 34
www.deleganceinstitut.be
info@leganceinstitut.com



SWA
S.A.




MATERIEL AGRICOLE, FORESTIER, HORTICOLE et GÉNIE CIVIL
6950 HARSIN ■ Tél. : 084/21 01 97
Vente ■ Location ■ Réparation ■ Conception ■ Service

CH. PARMENTIER
de A à Z
Installation de salle de bain
ELECTRICITE — SANITAIRE

Rue des Cheminays, 11
6950 NASSOGNE
0475 20 70 21

Agitvent
... tres Nature !
rue du Parc Industriel, 27 (Z.L.)
6900 Marche-en-Famenne
084/31.36.36
agritvermarche@hotmail.com

Contacter
le Centre culturel au
084/21 49 08
info@cnassogne.be



www.bachb.be

www.bachb.be

www.deleganceinstitut.be
info@leganceinstitut.com
G. 0494/12 03 34
T. 084/7 68 88
6950 Nassogne
Haute voie de Marche, 27
Marie Quiryen

MATERIEL AGRICOLE, FORESTIER, HORTICOLE et GÉNIE CIVIL
6950 HARSIN ■ Tél. : 084/21 01 97
Vente ■ Location ■ Réparation ■ Conception ■ Service

MENUISERIE PIERRE L.
Bois - P.V.C. - Vérandas - Escaliers - Portes intérieures
Pompes funèbres ardennaises
Rue de Lahaut, 57 6950 NASSOGNE
Fax: 086/21.42.30
G.S.M. : 0474/81.71.00

PLAFONNAGE
CARRELAGÉ
ELECTRICITE
A. CLAUDE
Rue des Champs, 19
6950 NASSOGNE
Tél. : 084/37.86.15
alexandreaclau@skynet.be

Les Tilleuleries

Festival des Arts de la Rue p.4

juin
juillet
août
2024

PROJET p.6
CREATIF

Quoi! p.9?
L'ACTUALITÉ DU CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE n°214

